

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 5

Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

DEL2025-101 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2312-1 et L5211-36 ;

Vu la Loi Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 et notamment le II de son article 13 posant de nouvelles règles relatives au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;

Vu le projet de loi de finances pour 2026 ;

Vu le projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2026 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 17 novembre 2025 ;

Les articles L2312-1, L5217-10-4 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales stipulent que le Président de l'EPCI présente à l'organe délibérant, dans un délai de 10 semaines précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport doit contenir :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées préalablement devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code général des collectivités locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

La parole est donnée à Monsieur GREGOIRE de la société "Public Impact Management" (PIM) qui accompagne la collectivité dans sa gestion financière, pour que soient données au préalable à la connaissance des élus quelques éléments cadres :

- Le contexte économique international et national,
- La situation des finances publiques,
- Le projet de Loi de finances 2026.

Il est ensuite présenté une analyse financière consolidée du territoire, basée sur les charges et produits de gestion des budgets principaux de la CCVT et de ses communes membres (hors budgets annexes). Les indicateurs financiers montrent que le territoire dispose de marges de manœuvre, à travers une capacité d'autofinancement (CAF) positive, dette contenue au regard de la CAF, effort d'investissement en hausse depuis 2017 et une capacité de désendettement solide.

Vient la présentation des résultats estimés pour l'année 2025 et l'évolution sur les trois dernières années des soldes de gestion. Les soldes de gestion ont diminué en 2025 après une année 2024 qui avait été marquée par une augmentation forte en raison d'une hausse de la fiscalité en 2023 (+ 86%) et en 2024 (+ 20%). La diminution anticipée pour 2025 s'explique par un début d'effet ciseau en fonctionnement : les produits de gestion ont été stables (malgré une hausse de la fiscalité : +5%) alors que les charges de gestion ont continué d'augmenter. Le taux de désendettement est passé de 1 à 1.2 année du fait de la baisse de la CAF brute. Fin 2025, la collectivité dispose de marges de manœuvre significatives mais qui doivent être mises en parallèle avec l'importance de la programmation pluriannuelle des investissements.

Les orientations budgétaires 2026 devront prendre en compte :

- La rationalisation des dépenses : le budget 2026 devra continuer d'inscrire des dépenses réelles à engager au plus juste et s'approcher d'un taux de réalisation optimal. Il devra poursuivre la gestion pluriannuelle des projets de fonctionnement (AE/CP) et d'investissement (AP/CP) et une maîtrise du volume des subventions ;
- Une optimisation des recettes à opérer via une ingénierie financière (à travers la mission de recherche de subventions), une formalisation de la mutualisation et la poursuite d'une hausse maîtrisée des taux de fiscalité ;
- Une démarche prospective : actualisation des PPI (Plans Pluriannuels d'Investissement) sur les budgets principal et annexes et poursuite de la stratégie fiscale lissée (+5/an sur la fiscalité des ménages) sur plusieurs années en adéquation avec les stratégies bancaires.

Il est à noter un contexte économique défavorable, marqué par un renforcement des contraintes imposées par l'État aux collectivités afin de soutenir l'effort national de redressement des finances publiques :

- augmentation en 2026 des prélèvements opérés par l'Etat sur les recettes des collectivités (1 Md€ en 2025 contre 2 Md€ en 2026) via le DILICO (Dispositif de Lissage COnjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Les critères de remboursement (90% de la somme) fixés par l'État et appréciés par catégorie (ex : les EPCI) et non par collectivité seront difficilement atteignables.
- baisse des compensations fiscales

Dans ce contexte, les différentes prospectives présentées permettent les constats suivants :

- Page 57 du ROB : avec une augmentation régulière des taux de +5% par an sur la fiscalité des ménages, la collectivité peut financer l'ensemble de ses projets d'investissement arrêtés (hors équipement aquatique, hors acquisition immeuble aux Mesers, hors acquisition ZAE du Gotty) mais voit sa capacité d'autofinancement (CAF) nette se détériorer à l'horizon 2030 (116 k€ en 2030 contre 2 390 k€ en 2025), ne laissant plus aucune marge de manœuvre en fin de période pour réinvestir de nouveau. Des mesures correctives seront à prendre rapidement à compter de 2030. Ce scénario ne prend pas en compte les aléas qui peuvent survenir sur la période et présente donc un risque financier pour la collectivité.
- Page 58 du ROB : l'ensemble de ses projets d'investissement (y compris l'équipement aquatique, l'acquisition immeuble aux Mesers, l'acquisition ZAE du Gotty) ne pourrait être financé que par un cumul de conditions contraintes :
 - o Housse des taux de fiscalité sur les ménages +7.5% / an
 - o Housse du taux de fiscalité des professionnels : CFE +10% en 2026
 - o Economie de 590 k€ sur les dépenses de fonctionnement

Malgré ces mesures coercitives, la CAF nette estimée en 2030 ne serait que de 83 k€, ne laissant aucune marge de manœuvre en fin de période pour réinvestir de nouveau.

Après présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, le débat est ouvert.

Madame Claire BARRIN aurait souhaité une simulation financière supplémentaire pour connaître l'évolution de la fiscalité sur les ménages et les professionnels à appliquer sur les prochaines années, pour financer l'ensemble des projets arrêtés de la collectivité (besoin de financement de 23.7 M€) et conserver une situation saine en fin de période.

Monsieur le Président s'engage à établir cette simulation, mais précise que le besoin de financement de 23.7 M€ sur les 6 ans à venir reste approximatif.

Monsieur le Président conclut en soulignant qu'il s'agit du dernier ROB de la mandature, et qu'une situation saine sera laissée à la prochaine équipe qui lui permettra d'investir tout en continuant d'assumer les missions récurrentes de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires, préalablement au vote des budgets 2026.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Claire BARRIN



Délibération transmise en Préfecture le 4 décembre 2025

Publiée le 4 décembre 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Conseil communautaire - 25 novembre 2025

Ordre du jour

- Contexte économique International et National
- Situation des finances publiques et du projet de Loi de Finances 2026
- Analyse financière consolidée CCVT - communes et comparaison avec les autres EPCI de Haute-Savoie
- Comptes prévisionnels 2025 de la CCVT
- Prospective financière de la CCVT 2026-2031
- Orientations budgétaires

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité et portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
 - Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

INTRODUCTION : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :
 - « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

→ Il doit être présenté devant l'organe délibérant dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La croissance mondiale est caractérisée par une absence de visibilité compte tenu des tensions, notamment commerciales

Croissance (% PIB)			
	2024	2025 (projection)	2026 (projection)
France	1,1%	0,7%	0,7%
Allemagne	-0,5%	0,3%	1,7%
Italie	0,5%	0,5%	0,7%
Zone Euro	0,8%	1,4%	1,3%
Royaume Uni	1,1%	1,5%	1,1%
Etats-Unis	2,8%	1,6%	1,7%
Déficit public (% PIB)			
	2024	2025 (projection)	2026 (projection)
France	5,8%	5,4%	5%
Allemagne	2,8%	3,1%	3,4%
Italie	3,4%	3,3%	2,9%
Zone Euro	3,1%	2,7%	3%
Royaume Uni	6%	5,3%	5,1%
Etats-Unis	7%	6,1%	6,3%

Source : OFCE, octobre 2025

Communauté de communes des Vallées de Thônes – Rapport sur les orientations budgétaires 2026 – novembre 2025

- La croissance mondiale se maintient à plus de 3%
- Cette croissance a légèrement ralenti depuis la reprise post COVID en raison notamment des tensions commerciales.
- La zone euro se caractérise par une croissance faible (environ 1%, à comparer aux 3% de croissance mondiale). Le décrochage est notamment fort avec les Etats Unis.
- Cette faible croissance s'explique à la fois par des difficultés structurelles (compétitivité amoindrie) et les tensions commerciales avec les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, avec la Chine. La récession qu'a connu l'Allemagne en 2024 a impacté toutes les économies européennes, avant un redressement en 2025.
- Les déficits publics des économies occidentales sont souvent élevés, dans le cadre d'une politique incitative. La France se situe à un niveau élevé au sein de la zone euro mais inférieur au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
- L'année 2026 se caractérise à nouveau par de nombreuses incertitudes :
 - La guerre commerciale menée par les Etats-Unis connaît des mouvements de yo-yo et génère donc une absence de visibilité
 - Les risques géopolitiques sont encore très présents
 - L'inflation, qui a reculé, peut s'accélérer brutalement du fait notamment des crises internationales
 - Les marchés financiers sont également marqués par des risques non négligeables (risque de bulle financière)

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La France a vécu en 2025 une croissance plus forte qu'anticipée mais elle est fragile compte tenu des mesures restrictives envisagées par l'Etat et des incertitudes politiques

- **Croissance :**

- La croissance française a tenu en 2025 grâce au restockage des entreprises mais aussi durant le 3^{ème} trimestre grâce aux exportations, alors que la croissance des années précédentes avait été poussées par les exportations, la consommation des ménages et les investissements publics ; l'objectif de croissance 2025 de 0,7% pourrait être dépassé avec 0,8%.
- Les incertitudes politiques peuvent dans ce contexte impacter négativement la croissance en incitant les entreprises à limiter leurs investissements et les ménages à continuer d'épargner. Dans le même temps, les mesures restrictives de l'Etat (tant budgétaires que fiscales), ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur la croissance. Le commerce international ne devrait pas non plus apporter une contribution positive à la croissance.

- **Chômage :**

- Le chômage est resté à peu près stable en 2025 malgré une inflexion à la hausse en fin d'année (taux de chômage de 7,5%). Les hausses récentes sont dues essentiellement à des changements statistiques (inscription obligatoire des allocataires RSA et jeunes suivis en missions locales). Pour autant, son évolution sera tributaire de la stratégie des entreprises, sachant que l'emploi public devrait évoluer de façon négative (de même pour les entités publiques et privées dépendant de financements publics - cf/ le tissu associatif).

- **Taux d'intérêt :**

- La baisse des taux d'intérêt s'est poursuivie en 2025, en lien avec la baisse de l'inflation et de la politique accommodante de la BCE. Mais cette baisse est actuellement contrariée par les incertitudes politiques : l'Etat subit une hausse de l'écart entre les taux allemands et français (sujet à relier avec la dégradation de la notation de la France par deux des trois agences de notation).
- La baisse du taux de rémunération du livret A (consécutif de la baisse de l'inflation) a bénéficié au recours aux emprunts adossés à cette ressource (Banque des Territoires/logement social)... mais elle a eu pour effet une forte baisse de la ressource livret A.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

La situation des finances publiques s'est peu améliorée en 2025 et l'année 2026 est incertaine compte de l'instabilité politique

L'instabilité politique record qu'a connue la France en 2025 n'a pas permis à l'Etat de mener à bien le redressement financier qu'il avait inscrit dans la programmation 2023-2027. Le déficit public devait atteindre -2,7% en 2025 alors que 2025 devrait se terminer à -5,4% du PIB.

Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir si la loi de Finances 2026 sera adoptée d'ici fin décembre 2025; ni le contenu qu'elle recouvrira effectivement.

Les collectivités locales, au titre du PLFI 2026, sont pleinement impactées par ces mesures alors que leur situation est contrastée. Le montant global du prélèvement est évalué par le Comité des Finances locales à 8 Mds (4,6 Mds€ selon l'Etat).

Les finances des collectivités locales devraient connaître une évolution contrastée en 2025 : redressement pour les départements (grâce notamment à la hausse des droits de mutation) ; dégradation pour les régions, confrontées à une diminution de leurs recettes ; le bloc communal a vu ses marges de manœuvre diminuer mais elles restent significatives globalement (en particulier pour les communes qui conservent par ailleurs un pouvoir fiscal significatif).

L'effort d'investissement local devrait augmenter en 2025, en raison des investissements du bloc communal en fin de mandat. Une baisse est attendue en 2026.

Besoin de financement % PIB	2024	2025	2026
Etat	-5,3%	-4,6%	-4,5%
Organismes de Sécurité sociale	0%	-0,3%	0,1%
Collectivités locales (APUL)	-0,6%	-0,5%	-0,3%
TOTAL	-5,8%	-5,4%	-4,7%
Dette publique (% PIB)	113,2%	115,9%	117,9%
Montants financiers (Mds€, 2025 et évolutions en % (24-25) - prévisions	Dépenses de fct 2025 (év.24-25)	Epargne brute 2025 (év.24-25)	Encours de dette 2025 (év.24-25)
Communes	88 (+2%)	14,1 (-0,4%)	68,3 (+2,7%)
EPCI à fiscalité propre	47,6 (+3,8%)	7,2 (-2%)	32,5 (+5,5%)
Départements	68 (+2,2%)	6,2 (+14,4%)	34,2 (+4,6%)
Régions et CTU	25,5 (+1,1%)	5,8 (-7,5%)	39,6 (+5,3%)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2025 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement et les dépenses d'investissement

Les communes :

- La hausse des charges de fonctionnement devrait être supérieure à l'inflation et à l'évolution des recettes de fonctionnement
- Les recettes fiscales ont décéléré, en raison de l'évolution plus faible de la revalorisation des bases
- Les dotations et compensations fiscales évoluent à un taux proche de l'inflation
- L'effet ciseaux a eu pour effet une diminution de l'autofinancement mais les communes conservent des marges de manœuvre significatives.
- Ces chiffres globaux dissimulent de grands écarts de situation
- Cette situation globalement favorable des communes explique pourquoi la Cour des Comptes a émis le souhait d'une participation plus significative des communes au redressement des finances publiques au sein des collectivités locales.

Communes

Postes	2024 Ms€	2025 Md€	2024-25 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	85,8	88	+2,5%
Dont charges de personnel	45,4	47	+3,6%
Charges à caractère général	22,2	22,5	+1,5%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	15,1	15,4	+1,9%
Recettes de fonctionnement	100	102,1	+2,1%
Recettes fiscales	66,5	67,8	+2%
Dotations et compensations fiscales	16,8	17,1	+1,4%
Produits des services	7,7	8,1	+1,4%
Dépenses d'investissement	29,5	30,7	+2,7%

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Données prévisionnelles 2025 pour les communes et EPCI à fiscalité propre – Note de conjoncture Banque Postale / focus sur le fonctionnement et les dépenses d'investissement

Les EPCI à fiscalité propre :

- La hausse des charges de fonctionnement a été moins forte pour les EPCI. Le poste « personnel » a le plus augmenté.
- La plus faible augmentation des recettes fiscales et la baisse des dotations/compensations fiscales a généré un effet ciseaux.
- Ici encore, ces chiffres dissimulent des écarts de situation marqués entre EPCI.

EPCI à fiscalité propre

Postes	2024 Ms€	2025 Md€	2024-25 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	46,7	47,6	+2%
Dont charges de personnel	12,8	13,3	+4%
Charges à caractère général	9	9,1	+1,3%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	10,5	10,7	+2,4%
Recettes de fonctionnement	54	54,8	+1,5%
Recettes fiscales	35,3	35,9	+1,6%
Dotations et compensations fiscales	10,2	10,1	-1%
Produits des services	4	4,2	+5%
Dépenses d'investissement	29,5	30,7	+2,7%

2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Article 12 - renforcement des dispositifs de soutien à la géographie prioritaire de la politique de la ville

Cet article prolonge des dispositifs fiscaux au-delà de leur échéance actuelle, le 31 décembre 2025.

Les aides fiscales pour toutes les créations ou reprises d'entreprises sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2030.

Les QPV deviennent le zonage unique des dispositifs fiscaux en faveur de la politique de la ville. Les exonérations fiscales sont étendues à l'impôt sur les bénéfices.

Article 19 - majoration de l'IFER photovoltaïque – installations réalisées avant 2021

Cette majoration de 8,51 € à 16,05 € par kw de puissance installée ne bénéficiera toutefois pas aux collectivités locales percevant cet IFER mais à l'Etat (enjeu financier : 50 M€).

Article 20 - aménagement des redevances Agences de l'eau

Ajustements divers, avec notamment l'indexation sur l'inflation des tarifs de la redevance prélèvement.

Article 21 – fiscalité applicable aux déchets

Hausse de 10% de la TGAP sur l'enfouissement.

Mise en place d'une taxe sur les emballages plastique.

Article 27 : Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Valeurs locatives des locaux professionnels : cet article devrait entériner le report d'un an de la prise en compte de la révision « sexennale » des valeurs locatives des locaux professionnels. Pour le gouvernement, ce report permet d'éviter des risques alors que deux mécanismes atténuateurs doivent expirer en 2025, notamment celui du « planchonnement », ce qui « entraînerait dès l'année prochaine de trop fortes variations d'impôts locaux pour les contribuables comme pour les collectivités ».

L'article prévoit par ailleurs un « dispositif de lissage des variations de valeurs locatives sur six ans ». L'intégration des résultats de l'actualisation sexennale est dans les bases d'impositions est décalée à 2027, tandis que l'actualisation sexennale « renforcée » aura lieu après 2032.

Sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, le calendrier est reporté quant à lui, « en conséquence », et « pour permettre d'en tirer tous les enseignements »

Revalorisation des valeurs locatives en 2026 (prévision) : 1,1% (taux constaté à fin septembre – il sera définitivement fixé sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre 2024 et novembre 2025)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Article 28 : Modification des obligations des assujettis en matière de facturation électronique et de transmission électronique de données

La généralisation de la facturation électronique se poursuit, et concerne donc les services de comptabilité dans les collectivités locales, avec notamment le déploiement du Chorus Pro, l'outil unique des administrations publiques pour la réception des factures de leurs fournisseurs, qui continue à connaître des modifications.

Article 29 : Modernisation et simplification de la gestion fiscale

Cet article « permet de moderniser la gestion fiscale en favorisant la dématérialisation de certaines déclarations, ainsi qu'en rationalisant plusieurs procédures », par exemple en supprimant certaines obligations d'envoi en lettre recommandée ou en format papier. Pour les collectivités, une modification mineure intervient sur l'article L. 2333-55-2 du code général des collectivités territoriales, sur les prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos.

Article 32 : Modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Cet article prévoit plusieurs dispositions:

- Fin du FCTVA en fonctionnement
- Généralisation d'une perception du FCTVA en année +1, ce qui impactera les EPCI à fiscalité propre et pourrait créer une année blanche en 2026
- Sécurisation du FCTVA pour les collectivités participant au capital d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) au titre de la part de rémunération versée pour les charges d'intérêts par la collectivité compétente
- cet article « prévoit de simplifier la mise en œuvre du mécanisme d'avance de versement du FCTVA ».

Article 33 : Maitrise de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée aux collectivités locales et abondement du fonds de sauvegarde des départements

La part des recettes de TVA affectée aux collectivités locales augmentera si cet accroissement dépasse le taux d'inflation hors tabac. Cette recette ne peut diminuer.

Une partie du surplus sera affecté au fonds de sauvegarde des départements (à hauteur de 300 M€) l'Etat abonnera si nécessaire ce dernier.

A noter que l'absence de dynamique de TVA prive les collectivités locales de 700 M€ en 2026.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Article 34 : Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales

Cet article apporte plusieurs correctifs sur les compensations d'exonérations fiscales, comme l'augmentation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour des terrains agricoles. L'article vient augmenter de 50% la compensation historique, dont bénéficient les plus petites communes rurales, indique l'exposé des motifs. Cette compensation coûtera 50 M€ à l'Etat.

Article 36 : Dispositions relatives à l'affectation de ressources à des tiers

Cet article liste les différentes impositions prévues par la loi et qui sont attribuées à des bénéficiaires. Le PLF liste le rendement prévisionnel calculé par les services de l'Etat pour 2026, et lorsqu'il y a lieu, le plafond d'affectation.

Plusieurs dispositifs concernent les collectivités, comme par exemple, le 1,6 Md€ de l'accise sur les énergies affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), les près de 208 M€ du prélèvement sur les paris sportifs en ligne au profit de l'agence nationale du sport (ANS), ou encore les différentes taxes spéciales d'équipement affectées aux établissements publics foncier

Article 38 : Relèvement du plafond de la première section du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Le plafond de recettes de la première section du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », est relevé de 8 millions. La loi 3DS a autorisé les collectivités à installer des radars de contrôle, et ainsi cette augmentation du plafond « permettra de procéder aux premières dépenses liées à la mise en œuvre du marché de [ces] nouveaux radars »

Article 47 : Répartition entre les autorités de gestion de la prise en charge du coût des refus d'apurement de certaines dépenses du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) par la Commission européenne

Cet article propose de « prévoir la répartition de manière forfaitaire de la prise en charge par l'Etat et par chacune des régions des corrections financières portant exclusivement sur les dépenses de la programmation 2014-2022 » des aides du FEADER, alors que les régions « doivent assumer la pleine responsabilité financière à l'égard des corrections financières prononcées par la Commission européenne vis-à-vis de la France au titre des non conformités ou irrégularités constatées dans la mise en œuvre des fonds structurels et fonds d'investissement européens ».

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Article 60 : Garantie de l'Etat au bénéfice du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) des Alpes 2030

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 2030 dans les « Alpes Françaises » avance, quelques mois après la fondation du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), basé à Lyon, et fruit du mariage entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Cet article « vise à compléter et traduire les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la candidature de la France », explique l'exposé des motifs de cet article, avec une garantie de l'Etat décomposée en trois parties : sur le remboursement des avances versées par le CIO au titre des médias ; sur des emprunts de trésorerie et sur un éventuel « déficit budgétaire » du COJOP. La garantie est aussi portée par les deux collectivités hôtes. Pour les Jeux de Paris, le solde budgétaire final a été excédentaire

Article 65 : Suppression de la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial

Cet article supprime la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial « afin d'aligner le régime social des apprentis de la fonction publique sur celui du secteur privé, pour rétablir une égalité de traitement », précise l'exposé des motifs

Article 66 : Report de la date limite d'engagement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), prévoyant une « transformation profonde de 448 quartiers prioritaires de la politique de la ville » avait une date limite d'engagement fixée à 2026. Cet article reporte d'un an cette date limite, car « la trajectoire financière du NPNRU présente des risques d'insoutenabilité financière » du fait d'une accélération des paiements, précise l'exposé des motifs. Cette possibilité permettrait « aussi d'assurer la soutenabilité des contributions des collectivités territoriales qui peuvent avoir des tensions budgétaires », précise l'exposé des motifs de l'article.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement 27,6 milliards d'euros) – Article 72

- La DGF est stabilisée au montant de 2025. Cette stabilité globale de la DGF (hors DGF des régions – résultant de la transformation de la fraction de TVA en DGF) va engendrer un accroissement des variables d'ajustement au sein de la DGF :
 - Baisse de la DCRTP (-468 M€)
 - A noter en complément (hors DGF) : la baisse annoncée de 25% de la compensation fiscales de foncier bâti et de CFE au titre des valeurs locatives des établissements industriels (-789 M€)
- Pour le bloc communal, les deux principaux concours de péréquation (DSU, DSR) augmentent, et dans une proportion égale à 2025 : 140 millions d'euros pour la DSU et de 150 millions pour la DSR (dont 60% affectés à la part « péréquation »). La dotation d'intercommunalité va croître de 90 M€, comme l'année précédente.
- Communes nouvelles résultant d'un EPCI et de toutes ses communes membres : indexation plus favorable des dotations
- Communes résultant de la défusion d'une commune : calcul plus favorable des dotations issues de l'ancienne commune (avant connaissance des données relatives à chacune des nouvelles communes concernées)

- Ajustement des mécanismes de garantie en cas de perte de certaines parts de la DSR

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants PLFI 2026
DGF globale	32,6 Mds€
Dotations de péréquation communes (DNP, DSU et DSR)	6,2 Md€ (+290 M€)
Dotation d'intercommunalité	+90 M€

DGF : dotation globale de fonctionnement

DSU : dotation de solidarité urbaine

DSR : dotation de solidarité rurale

DNP : donation nationale de péréquation

DCUSTP : dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle

DCRTP : dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle

CP : crédits de paiement

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires

– Article 74

- Les DETR, DSIL, DPV (concours financiers en investissement) sont remplacées par le Fonds d'Investissement Territorial » (FIT)
- L'attribution des dotations est confiée au préfet de département, comme pour la DETR.
- les collectivités éligibles au FIT, soit notamment les communes et intercos qualifiées de « rurales » par l'Insee, les communes et intercos d'Outre-Mer, respectivement de moins de 35 000 habitants et 150 000 habitants, les communes dont la part de population vivant en quartier politique de la ville (QPV) dépasse le seuil de 10 %.
- Deux dérogations existent aussi pour les maîtres d'ouvrage désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'État, ou pour des projets bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible, même si la commune ou le groupement ne remplissent pas les conditions.
- « Dès lors, ce nouveau fonds concilie à la fois la nécessité d'un cadre national simple, lisible et uniifié, et la possibilité pour les représentants de l'État dans les territoires, de s'adapter à des circonstances et spécificités locales », précise l'exposé des motifs.

- Des dispositions sont établies pour une quote-part ultra-marine. L'article définit, après le prélèvement de cette quote-part ultra-marine, les enveloppes pour les collectivités éligibles, par départements, issues de la somme de trois fractions.
- Enfin, les prérogatives des commissions DETR sont reprises dans le fonctionnement du FIT, et « renforce de manière conséquente la participation des élus locaux à la définition de la stratégie d'investissement local dans un département »
- Il faut noter que l'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales en investissement diminuent (1,4 Md€ en 2026 en autorisations d'engagement) : le fonds vert est particulièrement touché (montant diminué de 500 M€ en 2026).

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

L'évolution du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) – Articles 75 et 76

DILICO 1 (article 75)

- La Cour des Comptes avait récemment critiqué le dispositif mis en place en 2025 : ils critiquent notamment que « le dispositif adopté ne tient pas compte des capacités contributives des différentes catégories » et constatent qu'il « pèse davantage sur les régions que sur les communes, malgré la meilleure situation financière de ces dernières ».
- Les magistrats financiers relèvent des « effets péréquateurs [qui sont] insuffisants ». Surtout, ils confirment que si le dispositif n'était pas reconduit dans une nouvelle loi de finances, il s'agirait alors d'une « ponction nette des recettes des collectivités » alors qu'il était prévu de restituer les montants prélevés, par tiers.
- Par ailleurs, les magistrats financiers taclent la rédaction du Dilico, qui avait été introduit au cours des débats parlementaires par le sénateur Stéphane Sautarel, et appellent à « donner une base juridique incontestable au prélèvement opéré », pour les régions et les départements car les recettes prélevées « ne sont pas conformes à la définition qu'en donne la loi de finances pour 2025 »

- La Cour avait réévalué le montant des prélèvements opérés sur les collectivités locales, rejoignant l'analyse de l'AMF : 5,4 Mds€ au lieu des 2,2 Mds admis par l'Etat. Ce montant ne tient pas compte des ajustements de TVA pouvant épargner les collectivités locales.

- **L'article 75 du PLFI** : L'exposé des motifs de cet article explicite qu'il vient « corriger certaines malfaçons ». L'erreur rédactionnelle « pouvant laisser supposer un caractère pluriannuel du dispositif » est corrigée. Par ailleurs, la mesure de gage visant les collectivités territoriales et l'État, qui avait été incorporée lors de l'examen au Sénat du PLF pour 2025 est supprimée,

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

L'évolution du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) – Articles 75 et 76 (suite)

DILICO 2 (article 76)

- Dans ce nouveau Dilico, le dispositif double son montant, et passe ainsi à 2 milliards d'euros. Il devrait donc concernez bien davantage de collectivités, notamment du bloc communal. La contribution se répartit ainsi :
 - 720 M€ pour les communes, contre 250 M€ en 2025.
 - 500 M€ pour les EPCI, contre 250 M€ en 2025,
 - 280 M€ pour les départements, contre 220 M€ en 2025,
 - 500 M€ pour les régions, contre 280 M€ en 2025.
- **Le prélèvement :** est modifié le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI à fiscalité propre « **afin de permettre de répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de contributeurs** ». Dans le Dilico 1, notamment pour les EPCI, le plafond fixé avait amené un certain nombre d'intercos à contribuer au-delà de ce qu'elles auraient vraiment dû le faire. **Les éléments de calcul précis ne sont pas encore connus avec prévision à ce jour.**
- **Rappel : le DILICO est réparti entre les entités d'une même catégorie en fonction d'un indice synthétique (potentiel fiscal ou financier / revenu par habitant)**

• Le reversement :

- Le Dilico 1 avait prévu une restitution en trois ans de 30 % des recettes
- La restitution du DILICO 2 est étalée sur cinq ans, et permet, selon l'exécutif, « de faire coïncider la temporalité de la mesure avec celle de la durée des cycles électoraux et d'éviter des reversements trop massifs liés au cumul des DILICO 1 et 2 »... !
- La fraction de reversement qui abonde un fonds de péréquation pour les collectivités les plus fragiles est doublée de 10 % à 20%, et représente un soutien aux collectivités les plus fragiles de 80 M€ par an.
- Le reversement dépendra « de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et d'investissement (DI) sur le dernier exercice afin de renforcer l'efficacité du dispositif ».
- Concrètement, le reversement **aux contributeurs** interviendra si les collectivités, par catégories, voient leurs dépenses progresser moins fortement que la croissance du PIB en valeur ! A l'inverse, aucun reversement n'interviendra si l'évolution agrégée est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage. Sur la base des évolutions récentes ou anticipées des finances publiques, ce reversement n'aurait pas eu lieu.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

DILICO

Montant global prélevé de 1 Md€ (2025) et 2 Mds€ (2026)

Communes

2025 : 250 M€
2026 : 720 M€

EPCI

2025 : 250 M€
2026 : 500 M€

Départements

2025 : 220 M€
2026 : 280 M€

Régions

2025 : 280 M€
2026 : 500 M€

Répartition du prélèvement entre les entités de chaque bloc en fonction d'un indice synthétique (IS)

Communes : potentiel financier et revenu imposable par habitant

EPCI : potentiel fiscal et revenu imposable par habitant

Certaines communes et EPCI sont exonérés / le prélèvement est plafonné

2026 : 3 600 communes et 508 EPCI concernés

Reversement

DILICO 2025 : reversement sur 3 ans (sur la base de 90%)

DILICO 2026 : reversement si les dépenses de fct de la catégorie progressent moins que le PIB + 1 point (en valeur)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026 concernant le bloc communal

Données DILICO 2025 et simulations 2026 / impact PLF 2026 – territoire de la CCVT

sources : DGCL et simulations AMF/ADCF	DILICO 1 2025	DILICO 1 2026	DILICO 2 2026	IMPACT GLOBAL 2025-26 Dilico et autres mesures
ALEX	18 259	-	5 480	34 500
BALME-DE-THUY				41 100
LE BOUCHET-MONT-CHARVIN			5 800	8 900
LES CLEFS				40
LA CLUSAZ	135 503	-	40 650	336 900
DINGY-SAINT-CLAIR				498 700
GRAND-BORNAND	76 466	-	22 940	8 600
MANIGOD	7 794	-	2 340	1 800
SAINT-JEAN-DE-SIXT	14 673	-	4 400	71 900
SERRAVAL				71 300
THONES	3 557	-	1 070	60 500
VILLARDS-SUR-THONES				91 500
TOTAL	256 252	-	76 880	959 500
CCVT				1 460 250
				191 800
				447 700

3. ANALYSE TERRITORIALE CONSOLIDÉE CCVT- COMMUNES MEMBRES

COMPARAISON ENTRE EPCI DE
HAUTE SAVOIE EN TERMES DE
FISCALITÉ ET DE DOTATIONS

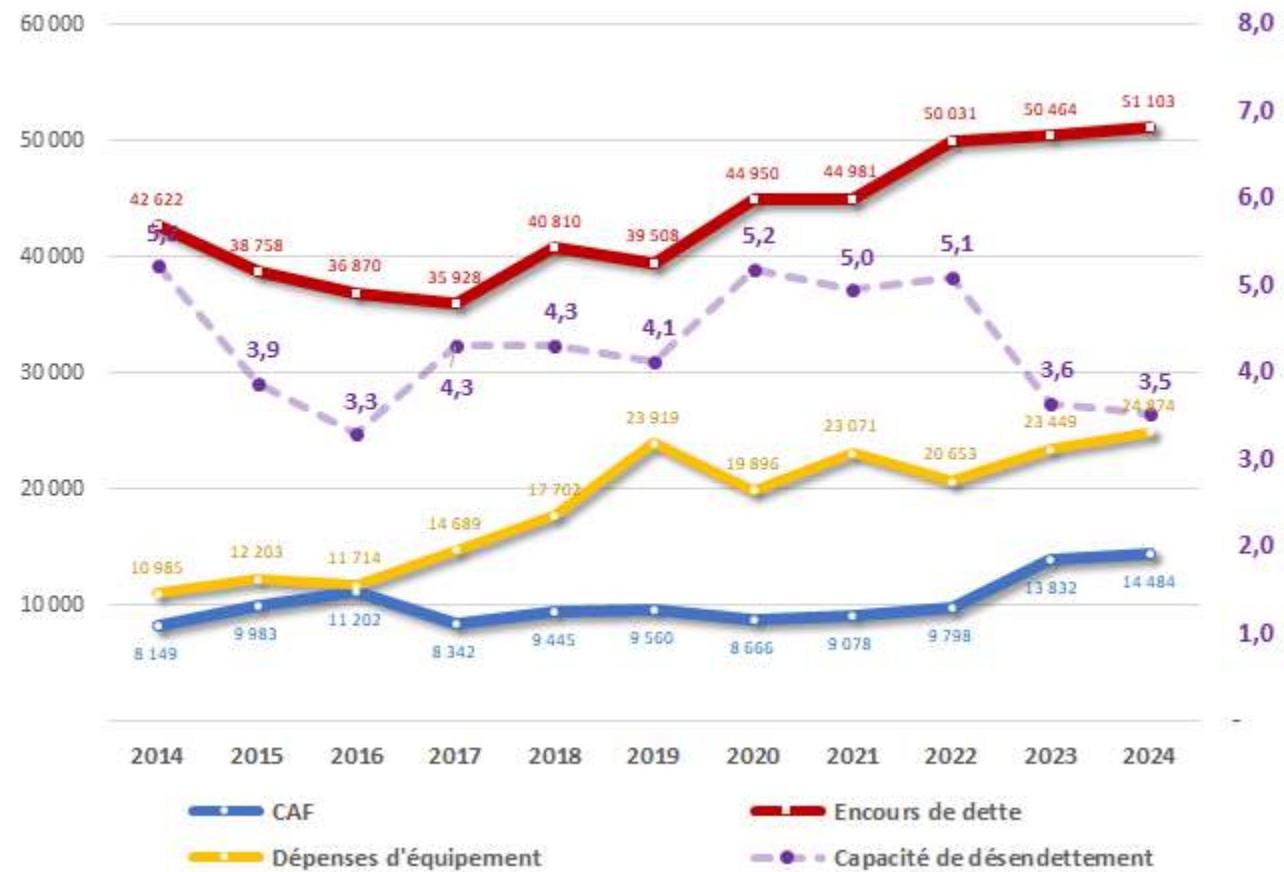
3. UNE ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE COMMUNES-CCVT

Cette analyse est basée sur l'exploitation des données des comptes de gestion et des données fiscales / dotations des communes - EPCI (données DGFIP et DGCL)

Elle vise à proposer un éclairage sur la situation financière du territoire CCVT mais aussi de comparer la CCVT avec d'autres EPCI de Haute-Savoie.

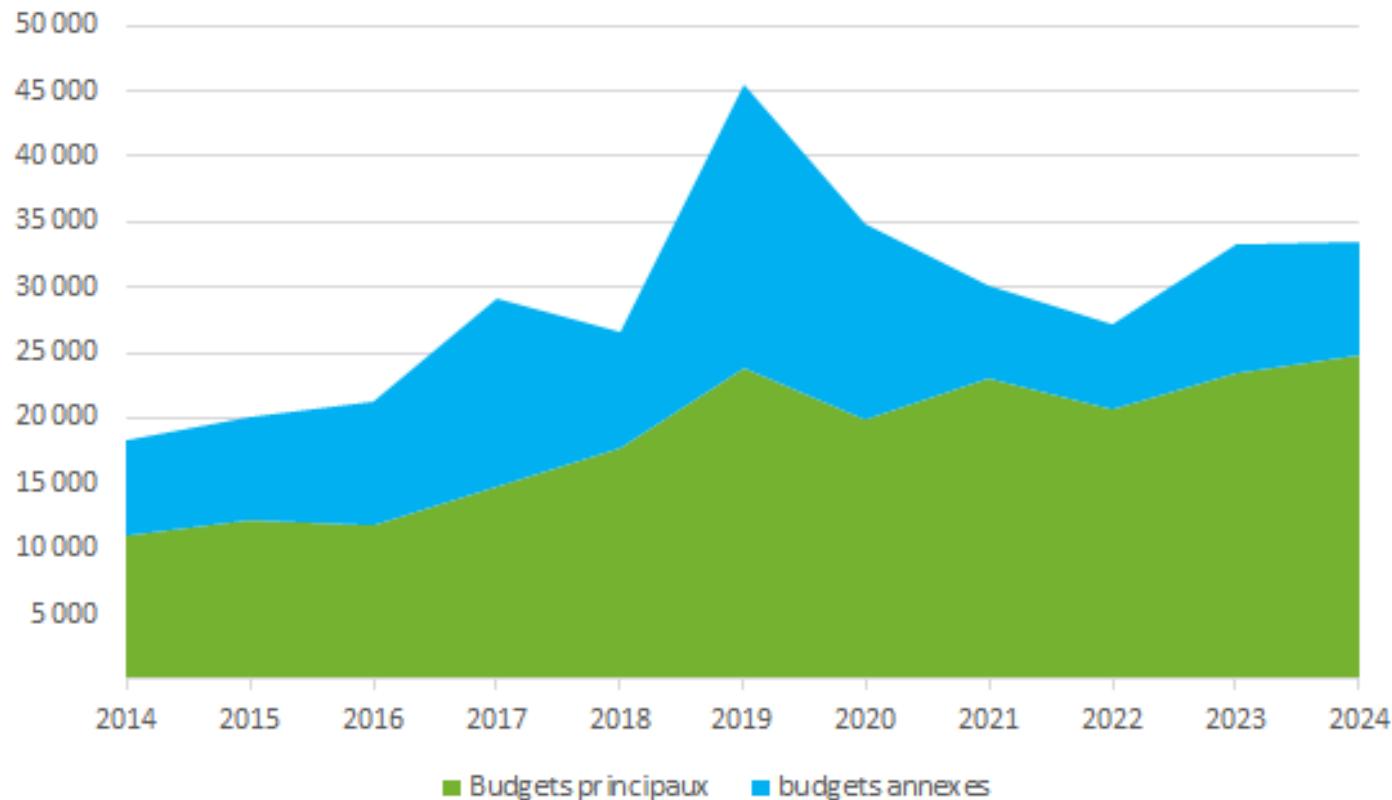
Agrégats financiers consolidés CCVT-communes

ces agrégats mettent en évidence la bonne santé financière du territoire



3. UNE ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE COMMUNES-CCVT

Dépenses d'équipement consolidées du territoire (budgets principaux et annexes – CCVT et communes, en k€)



3. UNE ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE COMMUNES-CCVT

Dotations d'Etat consolidées du territoire (CCVT et communes, en k€ et évolution annuelle)



3. UNE ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE COMMUNES-CCVT

Impôts locaux perçus consolidés du territoire (CCVT et communes, en k€ et évolution annuelle)



3. UNE COMPARAISON ENTRE LA CCVT ET LES AUTRES EPCI DE HAUTE-SAVOIE

Comparaison des bases / produits de fiscalité (données fiscales 2024)

niveaux 2024, €/habitant	Bases FB/hab	Bases CFE / hab	Tascom/hab	IFER/hab
CC DE FAUCIGNY GLIERES	1 505,6	529,4	12,4	4,5
CA ANNEMASSE AGGLO	1 561,2	329,5	33,8	3,3
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC	4 537,0	2 130,5	11,5	25,5
CC CLUSES-ARVE ET MONTAGNES	1 865,4	768,8	16,9	8,3
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	2 707,7	679,0	13,9	11,0
CC PAYS DU MONT-BLANC	3 246,7	685,7	-	-
GRAND ANNECY	1 663,0	460,1	21,9	5,6
THONON AGGLOMÉRATION	1 517,7	258,0	17,7	5,3
CC USSES ET RHÔNE	1 516,8	684,2	6,0	23,2
CC PAYS D'EVIAN VALLÉE D'ABONDANCE	2 179,2	617,4	20,0	7,0
CC DE LA VALLEE VERTE	1 203,1	91,7	-	6,1
CC DE CRUSEILLES	1 180,6	224,8	5,1	5,5
CC DE FIER ET USSES	1 126,8	310,4	12,3	2,0
CC ARVE SALEVE	1 359,8	211,2	6,4	2,6
CC VALLEES THONES	2 747,2	803,6	11,5	8,6
CC 4 RIVIERES	1 302,5	190,4	6,9	3,6
CC DU HAUT-CHABLAISS	4 096,4	1 451,0	7,8	15,2
CC GENEVOIS	1 641,7	343,2	13,4	3,9
CC DU PAYS ROCHOIS	1 408,7	449,7	13,5	20,0
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	1 234,8	409,3	14,4	3,4
CC DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	1 607,2	460,9	11,1	4,0
MEDIANES	1 561,2	460,1	12,3	5,5

La CCVT se caractérise par des bases de CFE et de foncier bâti nettement supérieures à la médiane. Le produit de TASCOM est inférieur et le produit d'IFER supérieur.

3. UNE COMPARAISON ENTRE LA CCVT ET LES AUTRES EPCI DE HAUTE-SAVOIE

Comparaison des taux de fiscalité des EPCI de Haute-Savoie (2025)

Libellé de l'EPCI	Forme juridique de l'EPCI	Taux voté Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taux voté Taxe sur le foncier bâti	Taux voté Taxe sur le foncier non bâti	Taux voté Cotisation Foncière des Entreprises (FPU*)
CA GRAND ANNECY	CA	7,25	1,69	6,40	23,95
CA ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION	CA	21,68	2,50	2,82	23,80
CA THONON AGGLO	CA	7,34	2,39	3,00	26,41
CC PAYS DE CRUSEILLES -CCPC-	CC	12,10	11,08	45,87	24,07
CC DU GENEVOIS	CC	5,33	3,66	14,46	22,44
CC DU HAUT-CHABLAIS CCHC	CC	6,27	5,52	25,27	26,79
CC DE LA VALLEE VERTE	CC	10,06	6,77	44,90	23,47
CC FAUCIGNY-GLIERES CCFG	CC	6,47	3,00	3,05	21,67
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC	CC	7,04	2,27	2,92	29,33
CC USSES ET RHONE	CC	3,15	1,83	9,23	28,22
CC CLUSES ARVE ET MONTAGNES 2CCAM	CC	1,23	0,86	4,70	20,70
CC SOURCES DU LAC D'ANNECY	CC	5,05	3,40	20,42	24,13
CC DES QUATRE-RIVIERES CC4R	CC	4,07	2,69	13,74	27,16
CC PAYS EVIAN VALLEE ABONDANCE	CC	6,45	4,68	12,98	24,20
CC ARVE ET SALEVE	CC	6,38	4,00	2,44	21,91
CC DU PAYS ROCHOIS	CC	4,80	3,76	15,85	23,22
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	CC	6,91	4,56	16,66	26,43
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	CC	3,51	2,38	13,36	30,46
CC FIER ET USSES	CC	5,61	7,49	22,56	27,12
CC DES VALLEES DE THONES	CC	4,46	3,15	13,62	26,61
	médianes	6,33	3,28	13,49	24,17

Les taux de fiscalité sont difficilement comparables car ils traduisent des historiques différents ; seul le taux de CFE peut être plus facilement comparé (à l'exception de la CCMB) : la CCVT se caractérise par un taux de CFE égal à la médiane.

3. UNE COMPARAISON ENTRE LA CCVT ET LES AUTRES EPCI DE HAUTE-SAVOIE

→ Comparaison des dotations et du FPIC

EPCI - données 2024 (servant au calcul du FPIC et des dotations 2025)	Dotation intercommunalité 2025/hab	Potentiel fiscal/hab	Coefficient d'intégration fiscale	Revenu imposable/ha b	Solde du FPIC 2025/hab.	Effort fiscal agrégé	potentiel financier agrégé/hab
CC DE FAUCIGNY GLIERES	6,2	684,7	52,7%	20 821	- 51,2	0,85	1 401,6
CA ANNEMASSE AGGLO	37,3	387,3	49,3%	22 717	- 15,2	1,02	1 188,5
CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC	-	891,9	59,7%	27 968	- 147,6	1,01	2 284,1
CC CLUSES-ARVE ET MONTAGNES	9,6	538,1	21,5%	18 102	- 51,1	0,89	1 603,4
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	16,6	358,5	32,7%	22 797	- 51,3	1,06	1 294,3
CC PAYS DU MONT-BLANC	8,0	272,7	16,6%	22 266	- 65,1	0,97	1 762,4
GRAND ANNECY	11,3	627,1	25,9%	24 375	- 26,1	0,93	1 453,7
THONON AGGLOMÉRATION	35,0	313,5	40,1%	24 616	- 10,9	0,92	1 097,1
CC USSES ET RHÔNE	11,6	396,1	32,1%	22 498	- 38,7	0,73	1 175,8
CC PAYS D'EVIAN VALLÉE D'ABONDANCE	14,4	428,6	31,7%	24 532	- 52,4	1,01	1 508,8
CC DE LA VALLEE VERTE	33,8	187,0	51,3%	22 988	- 18,1	0,90	805,6
CC DE CRUSEILLES	99,6	373,1	70,3%	29 109	- 29,9	0,78	936,6
CC DE FIER ET USSES	23,8	268,6	42,9%	22 904	- 26,4	1,04	982,5
CC ARVE SALEVE	19,8	248,5	36,1%	27 721	- 26,0	0,87	950,1
CC VALLEES THONES	12,3	428,4	22,0%	22 379	- 63,8	1,08	1 528,1
CC 4 RIVIERES	19,1	231,9	33,0%	25 477	- 23,7	0,87	966,7
CC DU HAUT-CHABLAISS	11,6	504,7	37,0%	23 459	- 75,5	1,04	1 614,2
CC GENEVOIS	11,8	301,0	41,1%	32 313	- 33,1	0,81	1 108,0
CC DU PAYS ROCHOIS	11,6	437,0	38,7%	33 748	- 50,0	0,74	1 173,1
CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	11,6	433,5	29,8%	18 583	- 32,3	0,87	1 262,8
CC DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	11,6	470,2	33,0%	19 424	- 67,9	0,90	1 438,9
Médiane	11,8	396,1	36,1%	22 988	- 38,7	0,90	1 262,8

La CCVT bénéficie d'une dotation d'intercommunalité inférieure à la médiane (en raison du CIF plus faible de la CCVT) ; son prélèvement FPIC est supérieure à la médiane en raison du potentiel financier agrégé plus élevé (cette richesse provenant majoritairement des communes).

3. LA SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE DE LA CCVT EN 2025 (CA PRÉVISIONNEL)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2025

→ Résultats budgétaires 2025 prévisionnels de la CCVT – budget principal et budgets annexes

Fonctionnement	Budget principal	BA OM	BA MOBILITE	Budgets consolidés
Recettes de fonctionnement	18 494 733	4 851 209	2 867 076	26 213 018
Dépenses de fonctionnement	16 294 492	4 471 058	2 993 513	23 759 063
A = Solde d'exécution de l'exercice	2 200 241	380 151	-	2 453 955
B = Résultat antérieur reporté (002)	6 597 816	1 147 178	468 697	8 213 691
C = A+B = Résultat de fonctionnement	8 798 057	1 527 329	342 260	10 667 646

Investissement

Recettes d'investissement	1 374 971	1 050 000		2 424 971
<i>1068 - Capitalisation des excédents de fonctionnement</i>				-
Dépenses d'investissement	3 111 887	2 625 360		5 737 247
D = Solde d'exécution de l'exercice	- 1 736 916	- 1 575 360	-	3 312 276
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	809 015	892 602		1 701 617
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	- 927 901	- 682 758	-	1 610 659

Résultat global de clôture (C + E)	7 870 156	844 571	342 260	9 056 987
------------------------------------	-----------	---------	---------	-----------

Totaux

A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	463 325	-	1 195 209	-	126 437	-	858 321
B+E = RESULTATS REPORTÉS	7 406 831		2 039 780		468 697		9 915 308
RESULTAT CUMULE	7 870 156		844 571		342 260		9 056 987

Un résultat budgétaire global excédentaire (9,06 M€) hors restes à réaliser

SIG	BP	BA OM	BA MOBILITE	CONSO
Excédent brut de fonctionnement	2 790 043	970 453	-	103 595
CAF brute	2 669 744	873 334	-	126 446
CAF nette	2 390 031	522 308	-	126 446
Encours de dette	3 239 570	2 098 755		5 338 325
Dette / CAF brute	1,2	2,4	-	1,6

Une CAF nette positive (2,78 M€) et un endettement faible (1,6 année de CAF)

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2025

→ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

SOLDE DE GESTION	2023	2024	2025
Produits de gestion	15 883	18 529	18 413
Charges de gestion	13 685	14 755	15 623
EBF	2 198	3 774	2 790
Résultat financier	-89	-82	-74
Solde des op. excep. (hors cessions)	4	-26	-46
CAF brute	2 113	3 667	2 670
Am. du capital de la dette	265	272	280
CAF nette	1 848	3 394	2 390
Résultat fonctionnement + rés repon	4 059	6 598	8 798
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	13,3%	19,8%	14,5%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	1,8 ans	1, ans	1,2 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	24%	19%	18%
Chapitre Personnel 012 net / DRF	20,3%	19,4%	21,2%

Les soldes de gestion ont diminué en 2025, après une année 2024 qui avait été marquée par une augmentation forte.

La diminution anticipée pour 2025 s'explique par un effet ciseaux en fonctionnement : les produits de gestion ont été stables alors que les charges de gestion ont continué d'augmenter.

La CAF brute et la CAF nette ont évolué parallèlement à l'EBF.

L'endettement de la CCVT est passé de 1 à 1,2 année de CAF brute (niveau faible).

A fin 2025, la CCVT dispose de marges de manœuvre significatives mais qui doivent être mises en parallèle avec l'importance de la programmation pluriannuelle des investissements.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2025

Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2023	2024	2025	2023-24	2024-25	2023-24	2024-25
011 - Charges à caractère général	2 446	2 747	3 008	301	261	12,3%	9,5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 969	3 202	3 578	233	376	7,9%	11,7%
014 - Atténuations de produits	6 253	6 239	6 338	-14	98	-0,2%	1,6%
65 - Autres charges de gestion courante	2 018	2 566	2 699	549	133	27,2%	5,2%
Charges de gestion	13 685	14 755	15 623	1 069	868	7,8%	5,9%
013 - Atténuations de charges	64	86	131	22	45	34,7%	52,0%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de	1 710	1 881	1 963	170	83	10,0%	4,4%
73 - Produits issus de la fiscalité	9 600	11 358	11 012	1 757	-346	18,3%	-3,0%
74 - Dotations et participations	4 443	5 145	5 250	702	106	15,8%	2,1%
75 - Autres produits de gestion courante	66	59	56	-6	-3	-9,7%	-5,3%
Recettes de gestion	15 883	18 529	18 413	2 646	-116	16,7%	-0,6%
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	2 198	3 774	2 790	1 576	-984	71,7%	-26,1%

Les charges de gestion ont augmenté de 5,9% ; au sein de cet agrégat, les charges de personnel ont cru de 11,7% (recrutements et cotisations CNRACL) et les charges à caractère général de 9,5%. Les autres charges de gestion courante ont même augmenté de 5,2%.

La baisse de l'EBF de 26,1% est la conséquence d'une stagnation des produits de gestion (en réalité une baisse de 0,6%), à comparer avec la hausse des charges de gestion.

Parmi ces produits, les produits fiscaux diminuent de 3% (recette exceptionnelle en 2024, hausse des taux de fiscalité en 2024 et 2025), les dotations et participations augmentent de 2,1%.

Malgré cette baisse, l'EBF demeure nettement supérieur au niveau de 2023, exceptionnellement bas.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2025

→ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

	2023	2024	2025	2023-24	2024-25	2023-24	2024-25
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	2 198	3 774	2 790	1 576	-984	71,7%	-26,1%
76 - Produits financiers							
66 - Charges financières	-89	-82	-74	7	8	-7,9%	-9,2%
Solde des opérations financières	-89	-82	-74	7	8	-7,9%	-9,2%
77 - Produits exceptionnels	15	14	1	-1	-13	-7,6%	-90,5%
67 - Charges exceptionnelles	-11	-40	-47	-29	-7	266,3%	18,6%
Solde des opérations exceptionnelles	4	-26	-46	-30	-20	-683,1%	78,6%
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	2 114	3 667	2 670	1 553	-997	73,5%	-27,2%
	2023	2024	2025	2023-24	2024-25	2023-24	2024-25
Capacité d'autofinancement brute (CAF)	2 114	3 667	2 670	1 553	-997	73,5%	-27,2%
Remboursement du capital de la dette	-265	-272	-280	-7	-8	2,6%	2,8%
Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)	1 848	3 394	2 390	1 546	-1 004	83,6%	-29,6%
opérations patrimoniales	-483	-1 128	-470	-645	658	133,4%	-58,4%
Résultat de fonctionnement avant report	1 630	2 539	2 200	908	-338	55,7%	-13,3%

Les CAF brute, CAF nette et résultat de l'exercice diminuent en parallèle de l'EBF. Les marges de manœuvre de la CCVT sont significatives à fin 2025 mais doivent être mises en perspective avec le contexte financier incertain et une programmation d'investissement importante.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCVT EN 2025

→ Soldes de gestion et ratios financiers – budget principal

Un focus : les taux de réalisation des charges de fonctionnement – comparaison 2022-2025

Chapitres	Taux de réalisation 2022 (CA)	Taux de réalisation 2023 (CA)	Taux de réalisation estimé (CA prévisionnel 2024)	Taux de réalisation (CA 2024)	Taux de réalisation estimé (CA prévisionnel 2025)
011 - charges à caractère général	57,0%	77,4%	71%	73,7%	64,8%
012 - charges de personnel	93,5%	93,4%	96%	94,0%	97,0%
014 - Atténuations de produits	99,9%	99,9%	100%	100,0%	100,0%
65 - autres charges de gestion courante	97,5%	91,4%	97%	92,5%	94,9%
66 - Charges financières	71,5%	98,3%	100%	99,9%	99,2%
67 - charges exceptionnelles	60,3%	19,7%	87%	87,3%	90,0%
042 - opérations d'ordre entre sections	87,0%	85,7%	100%	97,7%	98,0%
TOTAL	84,5%	85,7%	74%	74,1%	89,6%

Les taux de réalisations sont élevés, à l'exception du chapitre 011 – charges à caractère général qui intègre en prévision une « réserve budgétaire ».

4. PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2026
Charges à caractère général (3 008 k€ au CA 2025 prévisionnel)	<ul style="list-style-type: none"> Ce chapitre intègre les charges induites en prospective les charges induites par les projets PPI Taux d'évolution de 2% par an les années suivantes (inflation) 	3 068 k€
Charges de personnel (3 578 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Montant simulé pour 2026 de 3,8 M€ (impacts des recrutements et du GVT + hausse du taux CNRACL), en hausse de 2% par an les années suivantes (hors effectifs nouveaux et nouvelle hausse CNRACL) Hausse liée à des effectifs complémentaires / effet CNRACL : Effectifs : +225 k€ en 2027, +170 k€ en 2028, +110 k€ en 2029 	3 807 k€
Reversements de fiscalité (6 338 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Attributions de compensation : 5 874 k€ en 2025, stabilité les années suivantes FPIC : montant global en hausse de 5% par an (hausse des taux = majoration du CIF = majoration part CCVT du FPIC) Mise en place du DILICO : 192 k€ en 2026, +5% par an les années suivantes (pas de remboursement pris en compte) Autres reversements : stables 	6 552 k€
Autres charges de gestion courante (2 699 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de 2% par an (inflation) Subvention au budget annexe – mobilité : hausse progressive de la subvention de manière à assurer l'équilibre du budget (qui est actuellement déséquilibré hors excédent reporté d'exploitation) : cette subvention atteint 1,5 M€ en 2031 (contre 0,9 M€ en 2025) 	2 863 k€
Charges financières (74 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Dette ancienne : état prévisionnel d'extinction de la dette fourni par la CCVT Dette nouvelle : échéancier déterminé sur la base d'un taux de 4%, remboursement du capital progressif sur 20 ans 	68 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2026
Charges exceptionnelles (47 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Diverses charges exceptionnelles : 5 k€/an 	5 k€
Dotations aux amortissements et provisions (550 k€ en 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier des dotations actuelles + dotations nouvelles Provisions : 18 k€/an 	568 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2026
Atténuations de charges (131 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Remboursements sur charges de personnel : 85 k€/an et ensuite +2% par an 	85 k€
Produits des services (1 963 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Ce chapitre intègre en prospective les produits de fonctionnement induits par les projets d'investissement Il s'agit pour l'essentiel des travaux et des remboursements de frais par les budgets annexes Evolution de +2% par an 	2 002 k€
Fiscalité perçue (11 012 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Taxes foncières : hausse des bases de 2% par an (revalorisation de 1,1% par an +0,9% de variation physique) + hausse des taux de 5% par an CFE : hausse de 2% par an 2026-2031 Taxe d'habitation des résidences secondaires : stabilité des bases Compensation / recettes de TVA : 0% par an (partie ex THR et ex CVAE) – compte tenu du contexte économique et des nouvelles dispositions du PLFI 2026 TASCOM : 223 k€ en 2025 et stable ensuite IFER : 169 k€ en 2025 et stable ensuite Taxe Gemapi : 366 k€ en 2025 et stable ensuite FNGIR : 57 k€ (stable ensuite) 	11 297 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)	Montants CA simulé 2026
Dotations et participations (5 250 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Dotation d'intercommunalité : 399 k€ en 2025, baisse de 4,5% par an (baisse de la dotation par habitant de 5% par an et hausse de 0,5% par an de la population DGF) Dotation de compensation : 887 k€ en 2025 et -4% par an les années suivantes (ajustement DGF) Compensations fiscales : 1 431 k€ en 2025 – baisse en 2026 de la compensation – VL des établissements industriels de 25% en 2026, baisse simulée de 5% par an les années suivantes Subventions reçues : 2 394 k€ en 2025, 2 316 k€ et hausse de 1% par an pour la seule subvention de la région – stabilité pour les autres (part prépondérante de la participation Région au titre des transports – montant de cette participation 1 355 k€ en 2025, 1 300 k€ en 2026) 	4 822 k€
Autres produits (gestion courante et produits exceptionnels, reprises sur provisions de 138 k€ au CA 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Produits de gestion courante : 56 k€ en 2025, 24 k€ en 2026 et +1% par an pour les loyers Produits exceptionnels : 1 k€ par an Reprises sur provisions : 0 (43 k€ en 2025) Reprises de subventions au compte de résultat : échéancier transmis par la CCVT : 60 k€ par an 	85 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)
Charge de la dette en capital (280 k€ en 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2026 Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 4% sur 20 ans
Dépenses d'équipement (2 677 k€ en 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements et mesures nouvelles (cf. pages suivantes), incluant l'impact induit de ces opérations en fonctionnement Dépenses récurrentes : 100 k€ par an 2026-2031
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (échéancier transmis par la CCVT) : 60 k€ par an Remboursement EPF (27 – 99 k€/an – terrain EHPAD)
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées (hypothèses de réalisations prévisionnelles)
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI FCTVA : 16,404% sur les dépenses d'équipement perçu en année n+1 (modification proposée en PLFI 2026) Subventions : données par opération Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer à minima le résultat du CA prévisionnel en investissement
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : échéancier transmis par la CCVT

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- **La programmation pluriannuelle des investissements et des projets (version prévisionnelle)**
 - Des projets ont été intégrés dans les simulations
 - Ils génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique, pour d'autres simples intentions dont le chiffrage reste approximatif à ce jour)
 - Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCVT)
 - Politique de l'habitat
 - Développement économique et touristique (projets bien avancés / projets souhaités / projets non arrêtés)
 - Equipements culturels souhaités (Gymnase de St J de Sixt)
 - Equipements culturels et sportifs non arrêtés (Espace nautique à Thônes)
 - Infrastructures mobilité (budget principal)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031



Hypothèses prospectives – budget principal

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature
 - Dépenses et recettes d'investissement (besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement)
 - Dépenses et recettes de fonctionnement induites

Tous les projets (arrêtés / non arrêtés) = dépenses nettes de 32,6 M€

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
■ Investissement	5 184 125	15 864 440	7 226 110	3 742 056	1 576 330	-	981 204
■ Dépenses	5 936 100	16 755 666	10 619 666	12 790 667	5 658 000	-	920 000
dépenses - assiette FCTVA	2 141 100	13 644 000	8 968 000	11 674 000	4 808 000		720 000
Subventions versées	445 000	395 000	435 000	250 000	-		-
Autres dépenses d'inv.	3 350 000	2 716 666	1 216 666	866 667	850 000		200 000
■ Recettes	-	751 975	-	891 226	-	3 393 556	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	-	-	351 226	-	2 213 556	-	1 471 111
Subventions reçues	-	751 975	-	540 000	-	1 180 000	-
							788 704
							2 166 667
							1 112 500
■ Fonctionnement	-	-	45 000	-	45 900	-	826 818
■ Dépenses	-	-	15 000	-	15 300	-	15 606
Dépenses de fonctionnement	-	-	15 000	-	15 300	-	15 606
■ Recettes	-	-	60 000	-	61 200	-	842 424
Recettes de fonctionnement	-	-	60 000	-	61 200	-	842 424
							143 672
							344 946

Besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement (si les recettes sont supérieures aux dépenses = excédent de financement)

L'impact en fonctionnement induit

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031



Hypothèses prospectives – budget principal

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature
 - Dépenses et recettes d'investissement (besoin de financement = dépenses – recettes d'investissement)
 - Dépenses et recettes de fonctionnement induites

Projets arrêtés/souhaités UNIQUEMENT = dépenses nettes de 23,7 M€

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
■ Investissement	3 884 125	5 972 642	4 571 238	5 885 716	3 562 875	-
■ Dépenses	4 636 100	6 855 666	6 619 666	10 840 667	5 658 000	920 000
dépenses - assiette FCTVA	2 091 100	5 294 000	4 968 000	9 724 000	4 808 000	720 000
Subventions versées	445 000	395 000	435 000	250 000	-	-
Autres dépenses d'inv.	2 100 000	1 166 666	1 216 666	866 667	850 000	200 000
■ Recettes	-	751 975	-	883 024	-	2 048 428
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
FCTVA	-	-	343 024	-	868 428	-
Subventions reçues	-	751 975	-	540 000	-	1 180 000
■ Fonctionnement	-	-	-	-	780 000	70 000
■ Dépenses	-	-	-	-	-	150 000
Dépenses de fonctionnement	-	-	-	-	-	150 000
■ Recettes	-	-	-	-	780 000	-
Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	780 000	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

Hypothèses prospectives – budget principal

- des investissements et des projets : synthèse par projet (dépenses et recettes d'investissement - besoin de financement de chaque projet en investissement = excédent des dépenses d'investissement sur les recettes) = total prévisionnel de 32,6 M€ entre 2026 et 2031 (dépenses nettes d'investissement) projets non arrêtés *
- Dépenses, recettes et besoin de financement (dépenses nettes = dépenses – recettes)

	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	TOTAL 26-31
= Dépenses d'investissement	5 936 100	16 755 666	10 619 666	12 790 667	5 658 000	920 000	52 680 099
HABITAT	720 000	795 000	985 000	450 000	250 000	200 000	3 400 000
INFRASTRUCTURES MOBILITE	1 258 000	2 430 666	2 514 666	1 470 667	888 000	720 000	9 281 999
EQUIPTS CULT ET SPORTIFS NON ARRETE - espace nautique *	50 000	9 000 000	4 000 000	1 950 000	-	-	15 000 000
DEV ECO ET T SOUHAITES	2 233 100	3 480 000	3 120 000	1 320 000	-	-	10 153 100
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS SOUHAITES	250 000	50 000	-	7 600 000	4 520 000	-	12 420 000
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE BIEN AVANCES	175 000	100 000	-	-	-	-	275 000
DEVELOPT ECO ET TOURISME Gotty et Perrillat *	1 250 000	900 000	-	-	-	-	2 150 000
= Recettes d'investissement	- 751 975	- 891 226	- 3 418 162	- 9 048 611	- 4 081 670	- 1 901 204	- 20 092 847
HABITAT	-	-	-	-	-	-	-
INFRASTRUCTURES MOBILITE	- 350 000	- 465 352	- 1 229 367	- 603 146	- 431 888	- 445 668	- 3 525 420
EQUIPTS CULT ET SPORTIFS NON ARRETE - espace nautique	-	- 8 202	- 1 345 128	- 4 093 660	- 1 986 545	- 812 500	- 8 246 035
DEV ECO ET T SOUHAITES	- 401 975	- 376 662	- 810 859	- 551 805	- 216 533	-	- 2 357 834
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS SOUHAITES	-	- 41 010	- 8 202	- 3 800 000	- 1 446 704	- 643 037	- 5 938 953
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE BIEN AVANCES	-	-	-	-	-	-	-
DEVELOPT ECO ET TOURISME Gotty et Perrillat	-	-	- 24 606	-	-	-	- 24 606
= Besoin/excédeant de financement	5 184 125	15 864 440	7 201 504	3 742 056	1 576 330	- 981 204	32 587 252
HABITAT	720 000	795 000	985 000	450 000	250 000	200 000	3 400 000
INFRASTRUCTURES MOBILITE	908 000	1 965 314	1 285 299	867 521	456 112	274 332	5 756 579
EQUIPTS CULT ET SPORTIFS NON ARRETE - espace nautique	50 000	8 991 798	2 654 872	2 143 660	1 986 545	812 500	6 753 965
DEV ECO ET T SOUHAITES	1 831 125	3 103 338	2 309 141	768 195	216 533	-	7 795 266
EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS SOUHAITES	250 000	8 990	- 8 202	3 800 000	3 073 296	- 643 037	6 481 047
DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE BIEN AVANCES	175 000	100 000	-	-	-	-	275 000
DEVELOPT ECO ET TOURISME Gotty et Perrillat	1 250 000	900 000	- 24 606	-	-	-	2 125 394

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

HABITAT

n° de programme :

	total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	3 400 000	720 000	795 000	985 000	450 000	250 000
	Subventions versées	1 250 000	270 000	295 000	435 000	250 000	-
	subventions versées aux particuliers		270 000	295 000	435 000	250 000	
	Autres dépenses d'inv.	2 150 000	450 000	500 000	550 000	200 000	250 000
	Action PLH		250 000	200 000	250 000	200 000	250 000
	Aire d'accueil des gens du voyage - Travaux - participation		200 000	300 000	300 000		200 000
	Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excéder de financement	3 400 000	720 000	795 000	985 000	450 000	250 000
							200 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

		n° de programme :						
		total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	9 281 999	1 258 000	2 430 666	2 514 666	1 470 667	888 000	720 000
	dépenses - assiette FCTVA	7 032 000	1 008 000	1 764 000	1 848 000	804 000	888 000	720 000
	signalétique arrêts		84 000	84 000	84 000	84 000	84 000	
	acquisition autopartage		84 000		84 000		84 000	
	St Jean petite base vie			960 000	960 000			
	St Jean achat deux box							
	Bornes covoiturable		120 000					
	Axe structurant cyclable		720 000	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
	Autres dépenses d'inv.	2 249 999	250 000	666 666	666 666	666 667	-	-
	St Jean base vie acq foncier		250 000					
	acquisition 3 maisons (entre rd point et gare routière)			666 666	666 666	666 667		
	Recettes d'investissement	3 643 529	350 000	465 352	1 229 367	603 146	431 888	445 668
	FCTVA	1 153 529		165 352	289 367	303 146	131 888	145 668
	Subventions reçues	2 490 000	350 000	300 000	940 000	300 000	300 000	300 000
	St J de S petite base vie				640 000			
	subv bornes covoiturable		50 000					
	Axe structurant cyclable		300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excéder de financement	5 638 470	908 000	1 965 314	1 285 299	867 521	456 112	274 332

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

DEVELOPT ECONOMIQUE et TOURISTIQUE

n° de programme :

Projets bien avancés

	total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement							
Dépenses d'investissement	275 000	175 000	100 000	-	-	-	-
Subventions versées	275 000	175 000	100 000	-	-	-	-
Subvention Rénovation Refuge du parmelan		175 000					
Participation SM Abattoir départemental construction			100 000				
Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
Locaux Mezers	-						
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	-						
Besoin/excéderent de financement	275 000	175 000	100 000	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

DEV ECO ET T SOUHAITES

n° de programme :

	total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	10 153 100	2 233 100	3 480 000	3 120 000	1 320 000	-
	dépenses - assiette FCTVA	8 753 100	833 100	3 480 000	3 120 000	1 320 000	-
	ZAC les Petays		120 000	360 000			
	ZAE Les Mesers étude et MOE		24 000				
	ZAE Les Mesers travaux			2 400 000	2 400 000	1 200 000	
	Sentiers - rando pépites		689 100	480 000	480 000		
	Sentiers - grande itinérance			240 000	240 000	120 000	
	Autres dépenses d'inv.	1 400 000	1 400 000	-	-	-	-
	ZAE Les Brauves		100 000				
	ZAE Alex						
	ZAE Les Mesers		1 300 000				
	Recettes d'investissement	2 357 834	401 975	376 662	810 859	551 805	216 533
	FCTVA	1 435 859	-	136 662	570 859	511 805	216 533
Fonctionnement	Subventions reçues	921 975	401 975	240 000	240 000	40 000	-
	Sentiers - rando pépites		401 975	160 000	160 000	-	-
	Sentiers - grande itinérance			80 000	80 000	40 000	
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-
	Zone les Mesers - commercialisation	7 795 266	1 831 125	3 103 338	2 309 141	768 195	- 216 533
	Recettes de fonctionnement	313 333	-	-	-	780 000	80 000
	Zone les Mesers - location					80 000	80 000
	Zone les Mesers - taxe d'aménagement					700 000	
	Dépenses induites de fonctionnement	313 333	-	-	-	780 000	80 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031



Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI - projet non arrêté

DEVELOPT ECO ET TOURISME

Opération Gotty - Perrillat

PROJETS NON ARRETES		total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	2 150 000	1 250 000	900 000	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	150 000	-	150 000	-	-	-
	Locaux Mezers ERP			150 000			
	Autres dépenses d'inv.	2 000 000	1 250 000	750 000	-	-	-
	Locaux Mezers		1 250 000				
	Gotty acq foncière			750 000			
	Recettes d'investissement	24 606	-	-	24 606	-	-
	Besoin/excédent de financement	2 125 394	1 250 000	900 000	-	24 606	-
	Dépenses de fonctionnement	15 612	-	15 000	15 300	15 606	15 918
	locaux Mezers frais entretien			15 000	15 300	15 606	15 918
Fonctionnement induit	Recettes de fonctionnement	62 448	-	60 000	61 200	62 424	63 672
	locaux Mezers loyers			60 000	61 200	62 424	63 672
	Dépenses induites de fonctionnement	46 836	-	45 000	45 900	46 818	47 754

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI

EQUIPTS CULTURELS ET SPORTIFS SOUHAITES

		année démarage						
		total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	12 420 000	250 000	50 000	-	7 600 000	4 520 000	-
	dépenses - assiette FCTVA	11 820 000	250 000	50 000	-	7 600 000	3 920 000	-
	Gymnase St Jean de Sixt - acquisition coquilles	7 600 000				7 600 000		
	Gymnase St Jean de Sixt - étude		250 000	50 000				
	Gymnase St Jean de Sixt - équipts sportifs intérieurs						3 920 000	
	Autres dépenses d'inv.	600 000	-	-	-	-	600 000	-
	Gymnase St Jean de Sixt - acquisition foncière						600 000	
	Recettes d'investissement	5 938 953	-	41 010	8 202	3 800 000	1 446 704	643 037
	FCTVA	1 938 953		41 010	8 202	-	1 246 704	643 037
	Subventions reçues	4 000 000	-	-	-	3 800 000	200 000	-
Fonction	subvention équipts intérieurs	200 000					200 000	
	participation SOUDEO sur coquille	3 800 000				3 800 000		
	Besoin/excéder de financement	6 481 047	250 000	8 990	-	8 202	3 800 000	3 073 296
	Dépenses de fonctionnement	151 500	-	-	-	-	150 000	153 000
	Gymnase St Jean de S						150 000	153 000
	Recettes de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-
	Dépenses induites de fonctionnement	-	151 500	-	-	-	-	-
							150 000	153 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Hypothèses prospectives – budget principal

- Fiche PPI - projet non arrêté à ce jour

EQUIPTS CULT ET SPORTIFS NON ARRETE

Espace nautique à Thônes

n° de programme :

	total / moy.	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Section d'investissement							
Dépenses d'investissement	15 000 000	50 000	9 000 000	4 000 000	1 950 000	-	-
dépenses - assiette FCTVA	14 200 000	50 000	8 200 000	4 000 000	1 950 000	-	-
Espace Aquatique - travaux		50 000	8 200 000	4 000 000	1 950 000		
Espace Aquatique - études et frais de concours							
Autres dépenses d'inv.	800 000	-	800 000	-	-	-	-
Espace Aquatique - acquisition			800 000				
Recettes d'investissement	8 246 035	-	8 202	1 345 128	4 093 660	1 986 545	812 500
FCTVA	2 329 368	-	8 202	1 345 128	656 160	319 878	-
Subventions reçues	5 916 667	-	-	-	3 437 500	1 666 667	812 500
subvention de 50%					3 437 500	1 666 667	812 500
Besoin/excéder de financement	6 753 965	50 000	8 991 798	2 654 872	-	2 143 660	-
Fonctionnement							
Dépenses de fonctionnement	1 568 860	-	-	-	-	-	1 500 000
FONCTIONNEMENT							1 500 000
Recettes de fonctionnement	200 000	-	-	-	-	-	200 000
Recettes (entrées ?)							200 000
Dépenses induites de fonctionnement	-	1 368 860	-	-	-	-	-
							1 300 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Autorisations de programme / crédits de paiement et autorisations d'engagement / crédits de paiement – état des lieux au 1^{er} janvier 2026 – budget principal

Autorisations de Programme (AP)				Montants proposés au vote en déc 2025								
N°	Libellé	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2025	Variation	Montant TTC au 01-01-2026	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	CP2031
AP-01-2023-01	SCOT	Chap 20	art 202-SCOT	95 000 €	-	95 000 €	- €					
AP-01-2023-02	Gens du voyage	Chap 204	art 2041512 - VOY	800 000 €	-	800 000 €	200 000 €	300 000 €	300 000 €			
AP-01-2023-03	OPAH - subventions aux particuliers	Chap 204	art 20422 - HAB	1 283 228 €	-	33 228 €	1 250 000 €	270 000 €	295 000 €	435 000 €	250 000 €	
AP-01-2024-01	Base de vie à St Jean - construction	Chap 23	art 2313 - MOB	660 000 €	1 260 000 €	1 920 000 €	- €	960 000 €	960 000 €			
AP-01-2024-02	Zones économiques - études	Chap 20	Art 2031 - ZECO	150 000 €	-	126 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	
AP-01-2024-03	Zones économiques - acquisition	Chap 21	Art 2111 - ZECO	1 900 000 €	-	500 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	- €	- €	- €	
AP-01-2024-04	Zones économiques - travaux	Chap 23	Art 2312 - ZECO	6 480 000 €	-	6 480 000 €	120 000 €	2 760 000 €	2 400 000 €	1 200 000 €		
AP-01-2024-05	OPAH - fonds d'aide au logement social	Chap 204	art 20422 - HAB	1 050 000 €	300 000 €	1 350 000 €	250 000 €	200 000 €	250 000 €	200 000 €	250 000 €	200 000 €
AP-01-2024-06	Rando "pépites" + Gde itinérance APN	Chap 23	art 2315 - SENT	1 500 000 €	749 100 €	2 249 100 €	689 100 €	720 000 €	720 000 €	120 000 €		
AP-01-2025-01	Mobilité : Signalétique arrêts (poteaux CCVT)	Chap 21	Art 2188 - MOB	-	€	420 000 €	420 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €
AP-01-2025-02	Mobilité : 2 voitures autopartage tous les 2 ans	Chap 21	Art 21828 - MOB	-	€	252 000 €	252 000 €	84 000 €		84 000 €		84 000 €
AP-01-2025-03	Mobilité : axe structurant cyclable	Chap 23	Art 2315 - MOB	-	€	4 320 000 €	4 320 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €
				Total Investissement	13 918 228 €	6 546 872 €	20 465 100 €	3 841 100 €	6 039 000 €	5 953 000 €	2 574 000 €	1 138 000 €
												920 000 €

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Autorisations de programme / crédits de paiement et autorisations d'engagement / crédits de paiement – état des lieux au 1^{er} janvier 2026 – budget principal

Autorisations d'engagement (AE)				Montants proposés au vote en déc 2025								
N°	Libellé	Chapitre	Compte	Montant TTC au 01-01-2025	Variation	Montant TTC au 01-01-2026	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	CP2031
AE-01-2023-01	Archivistes - CDG74	Chap 011	art 611 - ADM	15 000 €	- 15 000 €	- €						
AE-01-2023-02	Risques Naturels : programmation GIRN	Chap 011	art 617 - RINA	35 000 €	- 35 000 €	- €						
AE-01-2023-03	Animation OPAH - 6 ans - 2024-2029	Chap 011	art 6238 - HAB	710 000 €	- 75 000 €	635 000 €	150 000 €	155 000 €	180 000 €	150 000 €		
AE-01-2023-06	IAM - observatoire	Chap 011	art 611 - IAM	140 000 €	259 000 €	399 000 €	99 750 €	133 000 €	133 000 €	33 250 €		
AE-01-2023-07	Subvention d'équilibre - Budget annexe Mobilité	Chap 65	art 65736221 - MOB	4 900 000 €	2 100 000 €	7 000 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
AE-01-2024-01	Renforcement à la démarche agri-écologique Alpage école - Observ agroéco	Chap 011	art 617 - SUL (HT)	63 404 €	- 18 828 €	44 576 €	44 576 €					
AE-01-2025-01	Animation scolytes Forêt privée	Chap 011	art 6238 - CFT	- €	67 568 €	67 568 €	23 166 €	23 166 €	21 236 €			
AE-01-2025-02	PAT - Comité Local à l'Installation et Foncier (CLIF) - diagnostic	Chap 011	art 617 - AGRI	- €	69 700 €	69 700 €	14 500 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €		
AE-01-2025-03	Actions PLH - mise en œuvre	Chap 011	art 617 - HAB	- €	220 000 €	220 000 €	85 000 €	20 000 €	40 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €
Total Fonctionnement				5 863 404 €	2 572 440 €	8 435 844 €	1 416 992 €	1 544 966 €	1 588 036 €	1 432 050 €	1 233 800 €	1 220 000 €

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Les résultats des simulations – budget principal / SIMULATION DE BASE

- Cette simulation contient : la PPI intégrale – des taux de fiscalité +5% par an
- Sur la base des hypothèses établies (PPI prévisionnelle) avec la CCVT : ce scénario permet de constater que la réalisation de la PPI remettrait en cause les équilibres financiers (toutes choses égales par ailleurs)
- L'EBF diminue : les charges de gestion courante évoluent de 4,3% (impact du fonctionnement du centre aquatique en 2031) contre 1,5% pour les produits de gestion (malgré la hausse des taux de 5% par an)
- Cette baisse de l'EBF ne permet pas de supporter la forte hausse de la charge de la dette générée par la PPI (23,4 M€ d'emprunts)
- Les équilibres financiers sont dégradés en fin de période : CAF nette négative (-1 983 k€) et endettement non calculable (CAF brute négative)
- Ce scénario démontre que l'engagement de projets importants en investissement passe par la constitution préalable d'un autofinancement et d'une capacité d'endettement suffisamment significatifs, ainsi que de la capacité à porter en fonctionnement ces équipements sur du très long terme (30 à 35 ans pour une piscine municipale)
- Les prélèvements opérés par l'Etat en 2026 ont un impact structurel (0,5 M€ en 1ère année mais en hausse les années suivantes) ; en 2031, la CCVT subit l'entrée en service de l'espace aquatique (1,3 M€ en coût net)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Les résultats des simulations – budget principal / SIMULATION DE BASE

- Cette simulation contient : la PPI intégrale – des taux de fiscalité « ménages » +5% par an

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2025/2031	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits de gestion	1,5%	18 413	18 247	18 570	18 856	19 945	19 577	20 133
Charges de gestion	4,3%	15 623	16 291	16 791	17 334	17 892	18 397	20 161
EBF		2 790	1 956	1 779	1 521	2 053	1 180	-28
Résultat financier	49,3%	-74	-68	-60	-520	-748	-865	-824
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,4%	-46	-4	-4	-4	-4	-4	-4
CAF brute		2 670	1 884	1 715	997	1 301	311	-856
Am. du capital de la dette	26,1%	280	287	296	698	934	1 095	1 127
CAF nette		2 390	1 597	1 419	300	367	-784	-1 983
Résultat fonctionnement + rés reporté		8 798	2 256	1 418	603	811	-167	-1 581
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	14,5%	10,3%	9,2%	5,3%	6,5%	1,6%	-4,3%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1,2 ans	1,6 ans	8,4 ans	20, ans	17,5 ans	75, ans	#N/A
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	18%	16%	77%	106%	114%	119%	110%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Les résultats des simulations – budget principal / SIMULATION DE BASE sans les projets non arrêtés

- Cette simulation contient : la PPI sans les projets non arrêtés – des taux de fiscalité en hausse de 5% par an
- Ce scénario aboutit à une situation tendue en fin de période : CAF nette positive (légèrement) à 217 k€ et endettement de 14,1 années (soit au dessus du niveau d'alerte)
- Le recours à l'emprunt est minoré (11,5 M€) et les charges induites en fonctionnement sont très réduites

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2025/2031	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits de gestion	1,3%	18 413	18 247	18 510	18 795	19 882	19 513	19 868
Charges de gestion	3,0%	15 623	16 291	16 776	17 319	17 876	18 381	18 645
EBF	-12,8%	2 790	1 956	1 734	1 476	2 006	1 132	1 223
Résultat financier	30,0%	-74	-68	-60	-73	-196	-384	-360
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,4%	-46	-4	-4	-4	-4	-4	-4
CAF brute	-17,2%	2 670	1 884	1 670	1 399	1 807	744	859
Am. du capital de la dette	14,9%	280	287	296	322	443	628	643
CAF nette	-33%	2 390	1 597	1 374	1 077	1 364	116	217
Résultat fonctionnement + rés reporté		8 798	2 256	1 373	1 000	1 356	321	333
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	14,5%	10,3%	9,0%	7,4%	9,1%	3,8%	4,3%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1,2 ans	1,6 ans	1,9 ans	4,4 ans	6, ans	17,2 ans	14,1 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	18%	16%	17%	33%	54%	66%	61%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

- Les résultats des simulations – budget principal / **SIMULATION DE BASE** avec tous les projets, hausse des taux 7,5%/an pour les taux ménages, +10% en 2026 pour la CFE + économies de fonctionnement de 590 k€ en 2026-2027 – soit 6,5% des dépenses réelles hors reversements de fiscalité
- Les mesures prises permettent de limiter la dégradation de la situation de la CCVT : la CAF nette est nulle et le niveau d'endettement atteint 16,3 années (au dessus du niveau d'alerte) – la CCVT devrait engager d'autres mesures les années suivantes

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2025/2031	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Produits de gestion	2,5%	18 413	18 792	19 221	19 628	20 853	20 638	21 368
Charges de gestion	3,8%	15 623	16 291	16 496	16 744	17 290	17 783	19 535
EBF	-6,8%	2 790	2 501	2 725	2 883	3 563	2 855	1 832
Résultat financier	46,0%	-74	-68	-60	-501	-692	-756	-720
Solde des op. excep. (hors cessions)	-33,4%	-46	-4	-4	-4	-4	-4	-4
CAF brute	-13,6%	2 670	2 429	2 661	2 379	2 867	2 095	1 108
Am. du capital de la dette	24,2%	280	287	296	681	886	999	1 025
CAF nette	-43%	2 390	2 141	2 366	1 698	1 981	1 097	83
Résultat fonctionnement + rés reporté		8 798	2 801	2 419	2 085	2 525	1 789	728
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	14,5%	12,9%	13,8%	12,1%	13,7%	10,2%	5,2%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	1,2 ans	1,2 ans	5,2 ans	7,8 ans	7, ans	9,1 ans	16,3 ans
Encours / RRF (ratio surendettement)	90%	18%	16%	72%	95%	96%	93%	85%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

Simulation d'impact sur des échantillons de contribuables – foncier bâti

Hausse du taux : 5% ou 7,5% sur un an ou sur 6 ans (26-31)

Gain de produit 3 taxes (+5%/an): 1,2 M€ (2031)

Gain de produit 3 taxes (+7,5%/an) : 1,9 M€ (2031)

Communes	Type de bien	Catégorie (de 1 à 7)	surface habitable	Base de foncier bâtie actualisée 2025	Cotisation TFB CC 2025 taux de 3,15%	Cotisation CC 2026 Taux +5%	Cotisation CC 2026 Taux +7,5%	Cotisation CC 2031 Taux +5%/an sur 6 ans	Cotisation CC 2031 Taux +7,5%/an sur 6 ans	Evolution de la cotisation en € 2025-2026 - taux +5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2026 - taux +7,5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2031 - taux +5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2031 - taux +7,5%
				Taux de foncier 2025 et cibles (2026 et 2031)	3,15%	3,31%	3,39%	4,22%	4,86%	Cotisations +5%	Cotisations +7,5%	Cotisations +34%	Cotisations +54%
THONES	MAISON	5	119	2809	88	93	95	119	137	4	7	30	48
THONES	APPARTEMENT	4M	70	1679	53	56	57	71	82	3	4	18	29
LA BALME DE THUY	MAISON	5	135	3002	95	99	102	127	146	5	7	32	51
LA BALME DE THUY	APPARTEMENT	5	88	2791	88	92	95	118	136	4	7	30	48
LE BOUCHET MONT CHARVIE	MAISON	5	193	1315	41	43	45	56	64	2	3	14	23
LE BOUCHET MONT CHARVIE	APPARTEMENT	5	65	2608	82	86	88	110	127	4	6	28	45
LES CLEFS	MAISON	5	165	3552	112	117	120	150	173	6	8	38	61
LES CLEFS	APPARTEMENT	5	83	1715	54	57	58	72	83	3	4	18	29
LA CLUSAZ	MAISON	5	108	3 146	99	104	107	133	153	5	7	34	54
LA CLUSAZ	APPARTEMENT	5	108	3247	102	107	110	137	158	5	8	35	56
LE GRAND BORNAND	MAISON	5	126	4063	128	134	138	172	198	6	10	44	70
LE GRAND BORNAND	APPARTEMENT	4M	39	1509	48	50	51	64	73	2	4	16	26
MANIGOD	MAISON	5	142	3697	116	122	125	156	180	6	9	40	63
MANIGOD	APPARTEMENT	4M	33	1241	39	41	42	52	60	2	3	13	21
SAINTE JEAN DE SIXT	MAISON	5	111	2683	85	89	91	113	130	4	6	29	46
SAINTE JEAN DE SIXT	APPARTEMENT	4	70	2076	65	69	70	88	101	3	5	22	36
SERRAVAL	MAISON	5	84	2205	69	73	75	93	107	3	5	24	38
SERRAVAL	APPARTEMENT	5	146	5128	162	170	174	216	249	8	12	55	88
LES VILLARDS SUR THONES	MAISON	5	120	2830	89	94	96	119	138	4	7	30	48
LES VILLARDS SUR THONES	APPARTEMENT	5	63	1706	54	56	58	72	83	3	4	18	29
ALEX	MAISON	5	121	2714	85	90	92	115	132	4	6	29	46
ALEX	APPARTEMENT	5	114	1989	63	66	67	84	97	3	5	21	34
DINGY SAINT CLAIR	MAISON	5	138	3198	101	106	108	135	155	5	8	34	55
DINGY SAINT CLAIR	APPARTEMENT	5	92	1293	41	43	44	55	63	2	3	14	22

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Simulation d'impact sur des échantillons de contribuables – taxe d'habitation des résidences secondaires

Hausse du taux : 5% ou 7,5% sur un an ou sur 6 ans (26-31)

Communes	Type de bien	Catégorie (de 1 à 7)	surface habitable	Base de THRS actualisée 2025	Cotisation THRS CC 2025 taux de 4,46%	Cotisation CC 2026 Taux +5%	Cotisation CC 2026 Taux +7,5%	Cotisation CC 2031 Taux +5%/an sur 6 ans	Cotisation CC 2031 Taux +7,5%/an sur 6 ans	Evolution de la cotisation en € 2025-2026 - taux +5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2026 - taux +7,5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2031 - taux +5%	Evolution de la cotisation en € 2025-2031 - taux +7,5%
				Taux de taxe d'habitation 2025 et cibles (2026 et 2031)	4,46%	4,68%	4,79%	5,98%	6,88%	Cotisations +5%	Cotisations +7,5%	Cotisations +34%	Cotisations +54%
THONES	MAISON	4M	257	11066	494	518	531	661	762	25	37	168	268
THONES	APPARTEMENT	4M	94	4805	214	225	230	287	331	11	16	73	116
LA BALME DE THUY	MAISON	5	135	6004	268	281	288	359	413	13	20	91	145
LA BALME DE THUY	APPARTEMENT	5	18	1694	76	79	81	101	117	4	6	26	41
LE BOUCHET MONT CHARVIE	MAISON	5	120	5313	237	249	255	318	366	12	18	81	129
LE BOUCHET MONT CHARVIE	APPARTEMENT	6	96	2119	95	99	102	127	146	5	7	32	51
LES CLEFS	MAISON	5	125	5223	233	245	250	312	360	12	17	79	127
LES CLEFS	APPARTEMENT	5	67	2492	111	117	119	149	172	6	8	38	60
LA CLUSAZ	MAISON	5	108	6 186	276	290	297	370	426	14	21	94	150
LA CLUSAZ	APPARTEMENT	5	108	6383	285	299	306	382	439	14	21	97	155
LE GRAND BORNAND	MAISON	4M	117	7604	339	356	365	454	523	17	25	115	184
LE GRAND BORNAND	APPARTEMENT	4M	39	2966	132	139	142	177	204	7	10	45	72
MANIGOD	MAISON	5	142	2781	124	130	133	166	191	6	9	42	67
MANIGOD	APPARTEMENT	4M	33	2440	109	114	117	146	168	5	8	37	59
SAINTE JEAN DE SIXT	MAISON	5	134	6141	274	288	294	367	423	14	21	93	149
SAINTE JEAN DE SIXT	APPARTEMENT	5	29	1682	75	79	81	101	116	4	6	26	41
SERRAVAL	MAISON	5	84	4612	206	216	221	276	317	10	15	70	112
SERRAVAL	APPARTEMENT	6	50	1336	60	63	64	80	92	3	4	20	32
LES VILLARDS SUR THONES	MAISON	5	127	6227	278	292	299	372	429	14	21	94	151
LES VILLARDS SUR THONES	APPARTEMENT	5	30	1586	71	74	76	95	109	4	5	24	38
ALEX	MAISON	5	138	6022	269	282	289	360	415	13	20	91	146
ALEX	APPARTEMENT	5	105	3571	159	167	171	213	246	8	12	54	87
DINGY SAINT CLAIR	MAISON	5	138	6287	280	294	301	376	433	14	21	95	152
DINGY SAINT CLAIR	APPARTEMENT	6	40	1784	80	84	86	107	123	4	6	27	43

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

Simulation d'impact sur des échantillons de contribuables – CFE

Hausse du taux uniquement en 2026 : 5 ou 10%

Gain de produit (+5% en 2026): 0,25 M€ (2031)

Gain de produit(+10% en 2026) : 0,5 M€ (2031)

Activités	Base de CFE actualisée 2025	Cotisation CFE CC 2025 taux de 26,61%	Cotisation CC 2026 Taux +5%	Cotisation CC Taux +10% 2026	Evolution de la cotisation en € 2025- 2026 - taux +5%	Evolution de la cotisation en € 2025- 2026 - taux +10%
	Taux de CFE 2025 et cibles (2026 et 2031)	26,61%	27,94%	29,27%	Cotisations +5%	Cotisations +10%
Restauration	4969	1 322	1 388	1 454	66	132
Commerce de gros	25294	6 731	7 067	7 404	337	673
Restauration	741	197	207	217	10	20
Hôtel et hébergement	116592	31 025	32 576	34 128	1 551	3 103
Hôtel et hébergement	49869	13 270	13 934	14 597	664	1 327
Restauration traditionnelle	6137	1 633	1 715	1 796	82	163
Commerce de détail	5611	1 493	1 568	1 642	75	149
Travaux de charpente	9399	2 501	2 626	2 751	125	250
Commerce de détail	2521	671	704	738	34	67
Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	13 243	3 524	3 700	3 876	176	352
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	2 739	729	765	802	36	73
Activités juridiques	15 543	4 136	4 343	4 550	207	414
Supermarchés	24 640	6 557	6 885	7 212	328	656
Travaux de menuiserie bois et PVC	16 803	4 471	4 695	4 918	224	447
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	36 965	9 836	10 328	10 820	492	984

5. PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032

→ Hypothèses prospectives – budget OM

Dépenses d'exploitation	Hypothèses proposées	
Charges à caractère général	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de prestation : 2,3 M€ au CA prev 2025, +4% par an les années suivantes (inflation + 2 points – indexation énergie / impact TGAP) Carburants : 0,14 M€, +2% par an (hypothèse assez optimiste) Autres charges : 23 k€, + 2% par an les années suivantes (inflation) 	
Charges de personnel	<ul style="list-style-type: none"> Montant CA prev 2025 : 0,86 M€, stable en 2026, +2% par an ensuite (GVT=inflation) 	
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> Montant 2025 : 0,55 M€ ; échéancier transmis Nouveaux équipements : calcul des dotations aux amortissements sur la base de durées ajustées 	
Autres charges	<ul style="list-style-type: none"> Charges financières : 51 k€ en 2025 ; échéancier de la dette transmis ; nouveaux emprunts : taux de 3,5% sur 7 ans (emprunt 2025), 3,6% sur 20 ans les années suivantes Charges exceptionnelles : 46 k€ en 2025 mais hypothèse de 2 k€ par an ensuite + provisions 2 k€/an 	
Recettes d'exploitation	Hypothèses proposées	
Produit des services	<ul style="list-style-type: none"> Redevance (REOM) : 3,97 M€ en 2025 ; +5% en 2026 et +4% par an les années suivantes (tarif – base de facturation stable) Vente de produits et de marchandises : 0,231 M€ en 2025 ; 0,3 M€ en 2026 et ensuite -2% par an (baisse tendancielle des prix) 	
Subventions D'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Participation des éco organismes : 0,56 M€ en 2025 ; 0,58 M€ en 2026 et stable les années suivantes 	
Autres produits	<ul style="list-style-type: none"> Reprises des subventions au compte de résultat : 28 k€ en 2025 - échéancier transmis 	

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032



Hypothèses prospectives

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées
Charge de la dette en capital	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2026 (incluant l'emprunt de 500 k€ contracté en 2025) Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 3,6% sur 20 ans
Dépenses d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements : opérations PPI (rénovation des déchèteries, programme de remplacement des camions – BOM et programme - points d'apport volontaire) Des coûts induits en exploitation pourront être ajoutés : dotations aux amortissements en particulier
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (cf. recettes d'exploitation)
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI Subventions : données par opération (a priori 0 pour les opérations PPI) Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer a minima le résultat du CA prévisionnel
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : cf. dépenses d'exploitation

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032

→ Hypothèses prospectives

PPI

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dépenses d'investissement	2 425 000	3 327 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
divers	57 000						
rénovation des déchèteries	2 218 000	2 757 000					
camions		450 000					
Bâtiment matériaux/thèque							
points d'apport volontaire	150 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031

→ Autorisations de programme / crédits de paiement et autorisations d'engagement / crédits de paiement – état des lieux au 1^{er} janvier 2026 – budget OM

Autorisations de Programme (AP)				Montants proposés au vote en déc 2025								
N°	Libellé	Chapitre	Compte	Montant HT au 01-01-2025	Variation	Montant HT au 01-01-2026	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	CP2031
AP-02-2024-01	Achat camions	Chap 21	art 2182	970 000 €	- 520 000 €	450 000 €	- €	450 000 €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2024-02	Déchetteries - mise en conformité - études	Chap 20	art 2031	282 000 €	- 276 000 €	6 000 €	6 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2024-04	Déchetteries - mise en conformité (travaux)	Chap 23	art 2313	4 164 000 €	205 000 €	4 369 000 €	2 112 000 €	2 257 000 €	- €	- €	- €	- €
AP-02-2025-01	Déchetteries - équipement (compacteurs)	Chap 21	art 2153	- €	600 000 €	600 000 €	100 000 €	500 000 €	- €	- €	- €	- €
Total Investissement				5 416 000 €	9 000 €	5 425 000 €	2 118 000 €	3 207 000 €	- €	- €	- €	- €

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032

→ Résultats : hausse de la redevance de 5% en 2026, 4% par an les années suivantes

Enjeu : obtenir un résultat d'exploitation positif sur l'année (afin d'être en capacité de voter un budget en décembre n-1)

	2024 CFU	ev 26-32	2025p	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Exploitation										
Recettes d'exploitation	4 565 345		4 851 209	5 086 321	5 247 041	5 414 550	5 594 874	5 782 411	5 977 450	6 180 291
dont redevance OM	3 594 534		3 971 404	4 168 000	4 334 720	4 508 109	4 688 433	4 875 970	5 071 009	5 273 850
ventes de produits / marchandises	344 811	-2,0%	239 488	300 000	294 000	288 120	288 120	288 120	288 120	288 120
participations éco-organismes	548 014	0,0%	560 435	584 000	584 000	584 000	584 000	584 000	584 000	584 000
autres produits courants	35 823		23 065	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700
produits exceptionnels	14 542									
dont cessions	3 500									
reprises de subventions au cpté de résultat	27 621		27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621
reprises provisions			29 196							
Op d'ordre (hors reprises DAP)										
Dépenses d'exploitation	4 340 413		4 471 058	4 704 103	4 918 039	5 308 852	5 419 098	5 538 270	5 657 626	5 748 225
dont : charges de personnel	782 369	2,0%	864 392	860 000	877 200	894 744	912 639	930 892	949 509	968 500
contrats de prestations de services	2 220 691	4,0%	2 300 000	2 392 000	2 487 680	2 587 187	2 690 675	2 798 302	2 910 234	3 026 643
carburants	124 655	2,0%	140 000	142 800	145 656	148 569	151 541	154 571	157 663	160 816
entretien matériel roulant	171 210	2,0%	199 500	140 000	142 800	145 656	148 569	151 541	154 571	157 663
autres charges courantes	371 927	2,0%	320 047	350 000	357 000	364 140	371 423	378 851	386 428	394 157
charges financières	55 018		51 119	127 886	121 001	203 336	189 976	176 156	162 650	151 918
dont intérêts actuels	55 018		51 119	36 886	27 708	21 623	16 751	11 724	7 329	6 035
intérêts futurs			-	18 000	91 293	179 713	171 225	162 432	153 321	143 883
autres charges financières				73 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
charges exceptionnelles	2 575		46 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
dotation aux amortissements	603 040		550 000	687 417	782 702	961 220	950 276	943 958	932 570	884 528
dont dotations actuelles (immo)	603 040		550 000	687 417	782 702	961 220	950 276	943 958	932 570	884 528
dotations futures (immo)										
Provisions				2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Op d'ordre (hors DAP)	8 928									
A = Solde d'exécution de l'exercice	224 932		380 151	382 218	329 002	105 698	175 776	244 142	319 824	432 066
Part du résultat N repris en 002 l'année suivante			0%		70%	50%	50%	50%	50%	50%
B = Résultat antérieur reporté (002)	922 246		1 147 178	750 000	792 553	560 777	333 237	254 507	249 324	284 574
C = A=B = Résultat d'exploitation	1 147 178		1 527 329	1 132 218	1 121 554	666 475	509 013	498 648	569 148	716 640

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032



Résultats

Investissement	2024 CFU	ev 26-32	2025p	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes d'investissement	1 343 274		550 000	1 464 746	1 122 367	1 521 997	1 283 513	1 198 465	1 181 894	1 169 102
affection en réserves et affection obligatoire				777 329	339 665	560 777	333 237	254 507	249 324	284 574
amortissements	603 040	tx de subv :	550 000	687 417	782 702	961 220	950 276	943 958	932 570	884 528
subventions				-	-	-	-	-	-	-
emprunts	730 000									
op d'ordre hors amortissts.	8 928									
op. patrimoniales	1 306									
Dépenses d'investissement	845 667		2 625 360	2 901 680	3 718 355	561 410	574 771	588 591	513 386	479 358
dépenses d'équipement	476 234		2 246 713	2 425 000	3 327 000	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
remboursement de dette	340 506		351 026	449 059	363 734	413 789	427 150	440 970	365 765	331 737
donc remb dette actuels	340 506		351 026	329 981	223 851	178 013	182 886	187 912	103 597	60 131
remb futurs futurs			-	119 078	139 883	235 776	244 264	253 058	262 168	271 606
autres dépenses d'investissement réelles										
reprises de subv. au cpt de résultat et op d'oi	27 621		27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621	27 621
dépenses imprévues										
op d'ordre hors amortissts.										
op patrimoniales	1 306									
D = Solde d'exécution de l'exercice	497 607		- 2 075 360	- 1 436 934	- 2 595 987	960 587	708 742	609 874	668 508	689 744
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	394 996		892 602	- 682 758	-	-	960 587	1 669 329	2 279 203	2 947 712
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	892 603		- 1 182 758	- 2 119 692	- 2 595 987	960 587	1 669 329	2 279 203	2 947 712	3 637 456
Besoins de financement annuel avant emprunt			1 182 758	2 119 692	2 595 987	-	-	-	-	-
Emprunt d'équilibre			500 000	2 100 000	2 595 987	-	-	-	-	-
Résultat global de clôture (C + E)	2 039 781		844 571	1 112 526	1 121 554	1 627 062	2 178 343	2 777 851	3 516 860	4 354 096
	2024 CFU	ev 26-32	2025p	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Soldes de gestion										
Excédent brut de fonctionnement	852 330	57,3%	970 453	1 173 900	1 209 084	1 246 632	1 292 407	1 340 634	1 391 424	1 444 891
CAF brute	805 779	44,3%	873 334	1 044 014	1 086 083	1 041 297	1 100 431	1 162 479	1 226 773	1 290 973
CAF nette	465 273	109,5%	522 308	714 033	862 232	863 284	917 545	974 567	1 123 176	1 230 842
Encours de dette	1 949 781	141,1%	2 098 755	3 749 696	5 981 950	5 568 161	5 141 010	4 700 041	4 334 276	4 002 539
Dette / CAF brute	2,4		2,4	3,6	5,5	5,3	4,7	4,0	3,5	3,1

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2032



Résultats

Scénario de base

Les principaux résultats :

- la PPI concentrée dans le temps : un impact financier négatif et des dotations aux amortissements qui augmentent rapidement, sans pouvoir être utilisée pour le financement des investissements des exercices concernées
- La modification des durées d'amortissements permet de trouver une solution partielle
- La dynamique de la redevance peut difficilement être inférieure à 5% en 2026 puis 4% les années suivantes (résultat d'exploitation sur l'année : point bas de 106 k€ en 2028)
- Le résultat d'investissement atteint un niveau élevé en 2026-2028 en raison des dotations aux amortissements : au-delà de la partie de l'amortissements destinée à couvrir l'amortissement du capital de la dette, cela permettrait un remboursement anticipé de dette (clause à inclure dans les futurs emprunts – remboursement anticipé sans frais / emprunt à taux variable ?)

6. PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE MOBILITÉ

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031 – BUDGET MOBILITÉ

Hypothèses prospectives – budget Mobilité

Dépenses d'exploitation 2025	Hypothèses proposées	Hypothèses 2026
Charges à caractère général 2 788 k€	<ul style="list-style-type: none"> Contrats de prestation : 2 558 k€ en 2025, 2 579 k€ en 2026 et +2% par an les années suivantes Transport à la demande : 150 k€ en 2026, 300 k€ les années suivantes Stratégie de communication : 20k€ en 26-27, 40 k€ ensuite 	
Charges de personnel 179 k€	<ul style="list-style-type: none"> 2025 (CA prev) : 179 k€, 2026 : 185 k€, +2% les années suivantes 	
Dotations aux amortissements	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'investissement = pas de dotations 	
Autres charges 23 k€	<ul style="list-style-type: none"> 2 k€/an 	
Recettes d'exploitation	Hypothèses proposées	
Produit des services 33 k€	<ul style="list-style-type: none"> Locations diverses : 5 k€ en 2025, 5 k€ par an les années suivantes Remboursement de frais : 28 k€ en 2025, puis 15 k€ par an 	
Subventions D'exploitation 1 934 k€ + 900 k€ de subvention d'équilibre	<ul style="list-style-type: none"> Région : 7,5 k€ Région – TAD (50%) : 75 puis 150 k€/an Communes : 1 885 k€, stables les années suivantes Subvention d'équilibre : 1 000 k€ en 2026, évolution graduelle jusqu'à 1 500 k€ en 2030-31 	
Autres produits		

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031 – BUDGET MOBILITÉ



Résultats – budget Mobilité

Evolution de la subvention d'équilibre : 0,9 M€ en 2025, progression graduelle les années suivantes (1,5 M€ en 2030-31)

Les marges de manœuvre du budget sont limitées : la subvention d'équilibre versée par le budget principal devra augmenter régulièrement en fonction de l'évolution des charges ET de l'évolution des autres recettes (en particulier les subventions des communes qui représentent la recette la plus importante). Malgré la forte hausse de la subvention d'équilibre (de 0,9 à 1,5 M€ entre 2025 et 2031)

Le maintien d'un résultat d'exploitation reporté peut seul permettre de lisser l'évolution annuelle de la subvention d'équilibre. Mais cet équilibre fragile rend difficile l'adoption d'un budget en décembre n-1.

5. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCVT 2026-2031 – BUDGET MOBILITÉ

Résultats – budget Mobilité

Evolution de la subvention d'équilibre : 1 M€ en 2026 et 2027, 1,1 M€ en 2028, 1,3 M€ en 2029, 1,5 en 2030-31

	ev 26-31	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Exploitation										
Recettes d'exploitation		2 867 077	3 040 387	3 113 087	3 213 289	3 413 493	3 613 699	3 613 907	3 614 117	3 464 330
dont subvention d'équilibre		900 000	1 000 000	1 000 000	1 100 000	1 300 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
locations diverses	1,0%	32 790	20 000	20 200	20 402	20 606	20 812	21 020	21 230	21 443
subvention Etat	0,0%	41 500		-	-	-	-	-	-	-
subvention Région		7 400	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
subvention Région TAD (50%)			75 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
subvention Communes	0,0%	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387	1 885 387
subvention covoiturage	0,0%		52 500	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Dépenses d'exploitation		2 993 523	3 066 223	3 274 107	3 353 150	3 499 926	3 563 884	3 629 122	3 695 665	3 724 076
dont : charges de personnel	2,0%	178 915	185 223	188 927	192 706	196 560	200 491	204 501	208 591	212 763
navettes saisonnières	2,0%	2 558 359	2 579 000	2 630 580	2 683 192	2 817 351	2 873 698	2 931 172	2 989 796	3 049 592
contrats - transport à la demande	2,0%		150 000	300 000	306 000					
stratégie de communication	2,0%		20 000	20 000	40 000	42 000	42 840	43 697	44 571	
Covoiturage étude + fct ligne + comm.	2,0%									
Autres charges courantes	2,0%	233 398	130 000	132 600	135 252	142 015	144 855	147 752	150 707	153 721
charges exceptionnelles		22 851	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
A = Solde d'exécution de l'exercice	-	126 446	-	25 836	-	161 020	-	139 861	-	86 433
Part du résultat N repris en 002 l'année suivante		100%		100%		100%		100%		100%
B = Résultat antérieur reporté (002)		468 697		342 251		316 415		155 395		15 534
C = A=B = Résultat d'exploitation		342 251		316 415		155 395		15 534		70 899

7. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2026

Les orientations budgétaires de la CCVT pour 2026 s'inscrivent dans un contexte international et national complexe et incertain

Les trois orientations principales sont de :

- Maîtriser les charges de fonctionnement (dans la perspective d'un contexte incertain pour conserver, à l'avenir, des marges de manœuvres)
- Permettre la réalisation des investissements pour le prochain mandat
- Préserver et assurer la transition écologique du territoire

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2026

Au regard des orientations budgétaires, la CCVT devra fixer :

- L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et annexes.
- Pour appuyer les élus dans cette réflexion et pour informations, les données relatives à 2025 et aux années suivantes (prospective financière 2026-2031) sont les suivantes : (évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement)

	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031
mobilité	2 993 523	3 066 223	3 274 107	3 353 150	3 499 926	3 563 884	3 629 122
OM	3 921 058	4 016 686	4 135 337	4 347 632	4 468 822	4 594 312	4 725 056
principal	15 794 492	16 381 814	16 873 877	17 877 630	18 662 394	19 284 832	21 008 008
	22 709 073	23 464 723	24 283 322	25 578 412	26 631 142	27 443 029	29 362 187
	3,3%	3,5%	5,3%	4,1%	3,0%	7,0%	

- Si l'on examine les seules dépenses réelles de fonctionnement, elles se montaient en 2025 à 22 709 k€ (budget principal et budgets annexes).
- Ces chiffres doivent être analysés en tenant compte de la montée en charge des services et compétences communautaires.

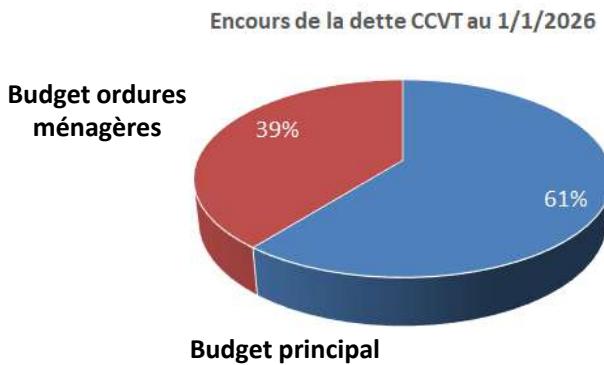
7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2026



Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCVT, sur la base des données à fin 2025 :

- L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :**

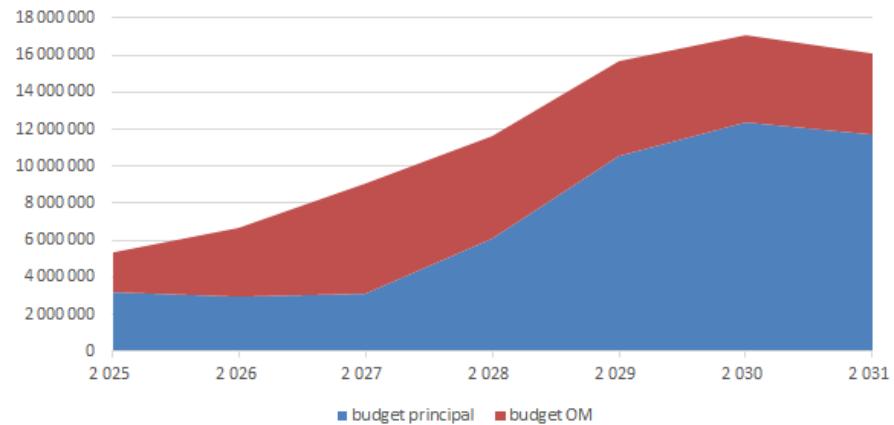
- L'encours de la dette de la CCVT se montera au 1^{er} janvier 2026 à 5 338 326 euros, se décomposant ainsi entre les 2 budgets principal et OM :



- L'intégralité de cette dette a été contractée à taux fixe et est classée A au titre de la charte Gissler (évaluation du niveau de risque associé à la dette)

- Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette pour les différents budgets (cf. prospective 2026-2031, budget principal - PPI excluant les projets non arrêtés - et budget OM)**

Encours de dette au 31/12 - budget principal et budget OM (simulation)



NB : l'évolution de la dette présentée a un caractère prévisionnel ; son évolution réelle dépendra des investissements qui seront réalisés et de leurs modalités de financement

7. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCVT POUR 2026

Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel

- Structure des effectifs à fin 2025 : 58 postes pourvus (56,2 ETP)**
 - Le temps de travail des agents peut être hétérogène :**
 - 35 heures pour 16 agents (dont 4 annualisés)
 - 37h30 pour 24 agents (dont 7 sur 4,5 jours)
 - forfait cadre pour 18 agents (dont 5 sur 4,5 jours) pour les cadres A ou les agents faisant office de cadre A, conformément aux fiches de poste)
- Structure de la masse salariale 2025 (CA prévisionnel)**
La masse salariale 2025 de la CCVT pourrait atteindre 3 578 k€.

Filière	Statut	Grade	Postes Pourvus	ETP Pourvus
Administrative	Titulaire	A	4	4
Administrative	Titulaire	B	4	3,7
Administrative	Titulaire	C	9	8,4
Administrative	Contractuel	A	3	3
Administrative	Contractuel	B	4	3,5
Administrative	Contractuel	C	3	3
Administrative	Contractuel	Apprenti	1	1
TOTAL			28	26,6
Technique	Titulaire	A	2	2
Technique	Titulaire	B	8	7,8
Technique	Titulaire	C	12	12
Technique	Contractuel	A	1	1
Technique	Contractuel	B	1	1
Technique	Contractuel	C	5	5
TOTAL			29	28,8
Médico-Social	Titulaire	A	1	0,8
TOTAL			1	0,8

	montants 2025 prev
Personnel extérieur	101 868 €
Rémunérations - personnel titulaire	1 075 212 €
Rémunérations - personnel non titulaire	401 610 €
Autres indemnités	505 281 €
Charges sociales	868 526 €
Autres	625 266 €
TOTAL	3 577 763 €

La CCVT bénéficie de recettes liées à cette masse salariale :

- La CCVT pourrait percevoir en 2025 des atténuations de charges pour un montant de 131,1 k€
- La CCVT a également comptabilisé des participations pour le financement des emplois subventionnés (notamment pour les chantiers d'insertion, qui génèrent par ailleurs de produits de prestations)
- Les budgets annexes rembourseraient au budget principal des charges de personnel pour un montant total de 959 k€ (art 708421)